



SOMMAIRE

Point 102 de l'ordre du jour :

Réduction de 10 % des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement (*suite*).....

Page

1

Président : M. Leopoldo BENITES
(Equateur).

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR

Réduction de 10 % des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement (*suite) :**

- a) i) **Projet de résolution présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/L.71/Rev.1)**
- ii) **Rapport de la Cinquième Commission (A/9358)**
- b) i) **Projet de résolution présenté par le Mexique (A/L.175)**
- ii) **Rapport de la Cinquième Commission (A/9404)**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Mexique pour présenter le projet de résolution contenu dans le document A/L.715.

2. M. GARCÍA ROBLES (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Je me suis permis de demander la parole uniquement pour procéder à la présentation officielle du projet de résolution de la délégation du Mexique figurant dans le document A/L.715.

3. Etant donné que j'estime que le texte du projet est suffisamment clair et qu'il me paraît inutile de répéter ce que j'ai déjà dit de cette tribune le 26 novembre dernier à la 2179^e séance plénière, je me bornerai à préciser que les raisons qui nous ont incités à présenter le projet de résolution en question ainsi que les buts qu'il vise ont tous été exposés au cours de mon intervention à ladite date. C'est à la lumière de ce que nous avons dit alors que l'on doit interpréter le sens et la portée des dispositions de notre projet.

4. J'aimerais ajouter qu'à la suite de cette intervention ma délégation a procédé à un échange de vues avec la

délégation de l'Union soviétique, et les deux délégations sont arrivées à la conclusion que leurs propositions respectives ne s'excluent pas nécessairement et qu'en conséquence les deux propositions peuvent être soumises au vote de l'Assemblée générale dans l'ordre dans lequel elles ont été présentées et recevoir chacune son appui.

5. Enfin, j'aimerais également signaler que le paragraphe essentiel du projet est manifestement le paragraphe 1 du dispositif, dont nous osons espérer qu'il bénéficiera d'un appui unanime, encore qu'il nous paraisse évident que le rapport que le Secrétaire général a été prié de préparer constituera un document très précieux qui permettra d'avoir une meilleure connaissance du problème en question.

6. Néanmoins, certaines délégations nous ont exprimé certains doutes ou des réserves quant au contenu de l'un des alinéas du préambule. Je voudrais donc dire à nouveau publiquement ce que j'ai déjà indiqué à ces délégations au cours de conversations privées. Ma délégation pourra accepter que l'on vote par division tout paragraphe dudit projet de résolution si cette méthode permettait de faciliter l'acceptation générale que nous souhaiterions obtenir pour la proposition mexicaine.

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui souhaite intervenir pour une motion d'ordre.

8. M. SCHAUFLE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Le projet de résolution A/L.715 vient d'être distribué récemment. Les incidences administratives et financières de ce projet sont contenues dans le document A/9404, qui n'a été distribué qu'aujourd'hui. Nous estimons que, pour examiner de façon appropriée le projet de résolution A/L.715, aussi bien que le document A/L.701/Rev.1, ainsi que les incidences financières correspondantes, il conviendrait de renvoyer toute décision sur ces propositions au lundi 10 décembre.

9. En conséquence, nous demandons, conformément à l'article 76 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, que le débat sur cette question soit reporté au lundi 10 décembre.

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Une motion d'ordre vient d'être présentée qui demande l'application de l'article 76 du règlement intérieur. En vertu dudit article, je donnerai la parole à deux orateurs favorables à la motion, et à deux orateurs s'y opposant; ensuite nous voterons.

* Reprise des débats de la 2180^e séance.

11. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : La délégation de l'Union soviétique ne voit aucune justification pour le renvoi de cette question. Elle se réserve cependant le droit de se prononcer sur la substance des considérations et propositions du représentant des Etats-Unis lorsque la délégation soviétique prendra la parole pour discuter de cette question dans son ensemble dans le cadre du point 102 de l'ordre du jour.

12. Le fait est que la discussion n'est pas terminée et la délégation soviétique est inscrite en dernier sur la liste des orateurs. C'est pourquoi mon idée est la suivante. Je voudrais vous prier, monsieur le Président, de permettre à la délégation soviétique de s'exprimer dans le cadre de la discussion et de ne passer qu'ensuite au vote. De plus, je dois ajouter que j'ignore l'opinion du représentant du Mexique au sujet de son projet de résolution, mais je ne crois pas que le vote doit être renvoyé à plus tard puisque le projet a été distribué hier et que les délégations ont déjà pu en prendre connaissance hier et recevoir des instructions à ce sujet et en particulier, la délégation américaine qui, se trouvant à New York, n'a qu'à prendre le téléphone et régler en 20 minutes en consultation avec le département d'Etat, la question de savoir quelle position adopter. Si la délégation américaine invoque ce genre de prétexte, je crois que l'argument ne vaut pas grand-chose. Mais n'anticipons pas.

13. Notre délégation, comme on le sait, a présenté son projet il y a déjà longtemps. Le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko, dans son intervention au cours de la discussion générale, a présenté ce texte. Donc, les délégations ont eu plus de deux mois pour l'étudier. C'est pourquoi je pense qu'il n'y a pas lieu de renvoyer la question à plus tard. Notre projet de résolution n'entraîne aucune incidence financière. La seule conséquence financière, une conséquence positive, est que les pays en voie de développement recevront plus d'un milliard de dollars à titre d'aide supplémentaire. Je pense donc qu'il n'y a pas lieu de renvoyer à plus tard le vote sur le projet soviétique. Mais ce n'est là pour l'instant qu'une observation préliminaire et, à présent, je voudrais vous demander, monsieur le Président, de me donner la parole pour pouvoir terminer la discussion sur le fond de la question examinée.

14. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais résumer la situation en ce qui concerne la procédure. L'article 73 du règlement intérieur dit que « au cours de la discussion d'une question, un représentant peut présenter une motion d'ordre et le Président statue immédiatement sur cette motion conformément au règlement ».

15. L'article 76 a été invoqué et la présidence se voit dans l'obligation de l'appliquer. Cet article 76 prévoit que lorsqu'un ajournement du débat est demandé, deux orateurs peuvent prendre la parole en faveur de l'ajournement et deux contre.

16. Je ne pourrais donner la parole à personne dans le cadre du débat tant que cette motion d'ordre n'aura pas été réglée.

17. M. MENEGATTI (Italie) : Je désire tout d'abord faire remarquer que j'avais demandé la parole immédiatement après la délégation des Etats-Unis et je voulais justement, dans le même esprit, appuyer cette proposition, qui nous paraît fort raisonnable et constructive. Cela offrirait à beaucoup de délégations — mais je désire parler uniquement au nom de la délégation italienne — un instant de répit et de réflexion, ce qui, dans une matière aussi importante, nous paraît tout à fait indiqué.

18. Le chef de la délégation mexicaine nous a d'ailleurs rappelé combien il est important d'aboutir à un consensus ou d'obtenir l'unanimité sur son projet de résolution. Je rappelle qu'on a toujours lié les deux projets, et c'est pour cela que je demande moi aussi que le vote n'ait pas lieu avant lundi.

19. M. FACK (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé la parole pour appuyer la demande d'ajournement du débat, conformément à l'article 76 du règlement intérieur.

20. Je suis entièrement d'accord avec les remarques du représentant de l'Italie, quoique je me trouve peut-être dans une position meilleure que celle de certains autres représentants. En effet, j'ai reçu mes instructions quant à la manière dont les Pays-Bas devront voter. Je ne les ai reçues qu'à 15 h 30, et je ne serais pas surpris si certaines délégations n'avaient pas eu la même chance que moi. C'est pourquoi, si j'appuie la demande visant à ajourner le débat jusqu'à lundi, c'est pour une raison de principe.

21. J'estime que si des délégations se trouvent dans une situation difficile du fait qu'elles n'ont pas encore reçu les instructions de leur gouvernement pour un vote sur une question extrêmement importante — comme celle dont l'Assemblée générale est saisie maintenant —, il convient de leur donner un temps de battement pour justement leur permettre de recevoir ces instructions.

22. Nous avons eu l'impression, cet après-midi, en cette assemblée générale, que nous devons voter à la suite les divers projets de résolution dont l'Assemblée est saisie à l'heure actuelle. Je suppose que c'est à cause de cela que la délégation des Etats-Unis a fait sa proposition d'ajournement.

23. Quoi qu'il en soit, pour des raisons de principe, je crois qu'il convient d'accepter un ajournement du débat conformément à l'article 76 du règlement intérieur pour les délégations qui n'ont pas encore reçu les instructions de leur gouvernement quant à la manière de voter sur une question extrêmement importante. J'appuie donc la proposition d'ajournement.

24. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de donner la parole au représentant de l'Arabie Saoudite, qui veut parler contre la proposition d'ajournement, je désirerais préciser une chose après la déclaration du représentant des Pays-Bas. A notre réunion de cet après-midi, nous n'étions pas censés seulement voter. Nous devons écouter le dernier orateur inscrit dans le débat général avant de passer au vote. C'est justement parce que le débat général n'était pas terminé

que nous avons pu nous référer à l'article 76. Le débat général n'a pas pris fin et c'est ainsi que l'on a proposé qu'il soit renvoyé à lundi.

25. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis contre la demande d'ajournement pour de nombreuses raisons. Je n'ai pas besoin de les énumérer toutes. Il y a toutefois deux bonnes raisons pour lesquelles nous devrions poursuivre le débat puis, une fois celui-ci terminé, passer au vote sur le projet de résolution de l'Union soviétique, dont l'essentiel, comme nous l'a rappelé M. Malik, a été présenté il y a longtemps par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique au cours de sa déclaration [2126^e séance].

26. Je dois également rappeler à mon collègue des Pays-Bas que la version révisée du projet de résolution a été publiée il y a 10 jours déjà. Il aurait pu envoyer à son gouvernement une lettre par avion et recevoir une réponse par avion — à moins que son gouvernement ne soit trop occupé par d'autres questions, les problèmes de l'énergie par exemple.

27. Deuxièmement, je voudrais, monsieur le Président, que vous nous rappeliez que le 10 décembre — c'est-à-dire lundi — est le jour de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme; et si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que l'on prépare la salle de l'Assemblée générale pour certaines cérémonies, dont celles prévues pour honorer ceux qui recevront des médailles, des certificats ou des diplômes pour avoir servi la cause des droits de l'homme au cours des années. Alors, discuter de cette question ce jour-là risque d'être très compliqué, parce que nous ne pouvons pas être ici et, en même temps, dans la salle de l'Assemblée générale; cela ne serait pas séant. Je pense que mon collègue des Etats-Unis aurait dû tenir compte du fait que le 10 décembre est une journée spéciale qu'il faut observer.

28. Mais il est une autre raison pour laquelle la discussion ne doit pas être ajournée : comme je l'ai déclaré nettement, non seulement ce matin mais au cours de nombreuses autres séances de l'Assemblée générale, nous agissons ici solidairement. Pourtant, dès que notre collègue des Etats-Unis a proposé l'ajournement, deux autres puissances de l'OTAN se sont manifestées et ont dit « en principe, » — ils emploient toujours cette expression, « en principe » — « nous voulons bien en discuter, mais... » — nous connaissons cette formule; le mot clef, c'est ce « mais ».

29. Mon gouvernement n'est membre ni du « club » de l'OTAN, ni du « club » de Varsovie, et je pense qu'il n'est que raisonnable d'aller de l'avant. Pourquoi vouloir différer ce casse-tête ? Certains représentants ont parlé du projet de résolution présenté par le Mexique [A/L.715], qui est en rapport direct, sur certains points, avec celui qui est probablement devenu la pomme de discorde servant à justifier l'ajournement. Mais il s'agit là d'un nouveau projet de résolution, tout à fait différent du projet de résolution soviétique [A/L.701/Rev.1], bien qu'il ne l'exclue nullement. Mais je sais ce que vous voulez faire, vous qui souhaitez

l'ajournement; vous voulez mélanger les questions et vous voulez exercer des pressions au cours du week-end. Ce n'est pas juste. Chacun d'entre nous a pris une décision, dans un sens ou dans l'autre, et pourquoi, mon cher ami et collègue des Pays-Bas, voulez-vous défendre ceux qui, d'après vous, n'ont pas encore reçu de réponse ? Vous avez reçu une réponse à 15 h 30, alors pourquoi vous préoccuper de ceux qui n'ont pas encore reçu de réponse à 15 h 45 ou de ceux qui, peut-être, en recevront une à 17 heures, alors que nous siégerons encore ?

30. Allons, soyons francs, mon cher ami des Pays-Bas; j'aime beaucoup votre sourire et je ris avec vous. Allons, avouez : vous voulez voter solidairement. Mais nous connaissons les résultats d'avance; nous savons qui est pour, qui est contre et qui ne participera pas; et nous savons comment vous allez expliquer votre vote, vous pouvez le faire dès maintenant, si vous le souhaitez, et nous pourrions rester ici jusqu'à 19 heures ou 20 heures. Il y a quatre réceptions, aujourd'hui; avez-vous peur d'en manquer une ? Nous pourrions même siéger jusqu'à 21 heures pour achever l'examen de cette question.

31. Mais soyons sérieux : pour une question de ce genre, je ne pense pas qu'il soit bon de tenter d'interrompre quelque chose qui est en cours d'examen. Il faut jouer franc jeu. Chacun d'entre nous sait comment il va voter et, pour celui qui n'a pas encore reçu d'instructions de son gouvernement, il reste la lumière jaune : il peut s'abstenir et, probablement, corriger son vote par la suite. Je pense qu'il n'y a aucune raison valable d'ajourner le débat.

32. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à l'article 76, nous avons entendu deux orateurs en faveur de la motion et deux contre. Avant de passer au vote sur la question de savoir si nous devons ajourner le débat jusqu'à lundi matin, je voudrais dire au représentant de l'Arabie Saoudite que, lundi matin, nous aurons très grand plaisir à l'entendre en tant que l'un des auteurs de la Déclaration des droits de l'homme. Nous n'aurons pas de séance plénière lundi après-midi.

Par 52 voix contre 36, avec 30 abstentions, la motion d'ajournement est rejetée.

33. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Etant donné que la motion a été rejetée, nous allons poursuivre la discussion sur le point 102 de l'ordre du jour.

34. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La vingt-huitième session de l'Assemblée générale termine aujourd'hui l'examen de l'une des questions les plus importantes de son ordre du jour : « Réduction de 10 % des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement ». La délégation de l'URSS, se prévalant du droit que lui confère son titre d'auteur de cette proposition, voudrait présenter quelques observations sur les résul-

tats de la discussion qui s'est déroulée au sujet de cette question.

35. Cette proposition de l'Union soviétique est dictée par le désir sincère et profond de consolider les succès déjà réalisés dans la voie de l'assainissement de la situation internationale, de compléter la détente politique par une détente militaire et de faire en sorte que les bienfaits du relâchement de la tension internationale profitent aux peuples d'un très grand nombre de pays. La réduction des budgets militaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité aurait une très grande importance tant pour la cause du désarmement que pour le progrès économique des pays en voie de développement. Il serait souhaitable, bien entendu, que la réduction des budgets militaires soit également adoptée par d'autres Etats disposant d'un potentiel économique et militaire important.

36. Les ressources libérées à la suite de la réduction des budgets militaires seraient utilisées à des fins pacifiques et pour le bien des peuples, pour apporter aux pays en voie de développement une assistance technique et économique qui viendrait s'ajouter à l'aide qu'ils reçoivent déjà par les voies existantes. Il s'agit en l'occurrence, d'une assistance gratuite, qui ne serait assortie d'aucune condition et, à plus forte raison, d'aucune exigence léonine.

37. Cette proposition de l'URSS répond entièrement à la position des pays en voie de développement, telle qu'elle figure dans le document officiel des Nations Unies intitulé « Examen et évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement » [A/C.2/L.1329]. Ce document a été adopté à l'unanimité, aujourd'hui par la Deuxième Commission, à cette vingt-huitième session de l'Assemblée générale.

38. Dans ce document important, un des principes fondamentaux spécialement soulignés au nom de tous les pays en voie de développement de l'Organisation des Nations Unies est le suivant :

« Tous les pays devraient promouvoir activement la réalisation d'un désarmement général et complet par des mesures efficaces. Les ressources qui pourront être libérées comme suite à des mesures efficaces de désarmement réel devraient être utilisées pour la promotion du développement économique et social de toutes les nations. La libération de ressources résultant de ces mesures devrait accroître la capacité des pays développés de fournir un appui aux pays en voie de développement dans les efforts qu'ils déploient pour accélérer leurs progrès économique et social. »

39. Dans notre proposition, ce principe général est traduit en chiffres concrets et réels exprimant l'aide à apporter aux pays en voie de développement à la suite de la réduction des budgets militaires. Le fait que la position de l'URSS coïncide avec celle des pays du tiers monde à propos de cette question qui présente pour eux un intérêt vital nous convainc que les délégations de ces pays, qui représentent la majorité à l'Organisation des Nations Unies, appuient notre proposition et voteront pour le projet de résolution de l'Union soviétique [A/L.701/Rev.1].

40. Certains représentants se sont efforcés de répandre une version selon laquelle la somme que représenterait cette aide serait insignifiante. Mais ce n'est pas exact. L'aide supplémentaire de plus d'un milliard de dollars que recevraient les pays en voie de développement serait-elle donc insignifiante ? Cette somme pourrait servir non pas à construire des « Mirage » dans les pays en voie de développement, comme un des adversaires de notre proposition l'a dit avec un faux cynisme, mais à y réaliser des projets industriels concrets et à y construire d'autres ouvrages utiles. Une seule chose est nécessaire : la bonne volonté de ceux qui seraient appelés à réduire leurs dépenses militaires et à remettre aux pays en voie de développement une partie des ressources libérées à titre d'aide supplémentaire et gratuite.

41. La réduction de 10 % des budgets militaires ne va pas à l'encontre du principe de l'égalité des Etats dans le domaine de la sécurité puisque les cinq réduiraient tous leurs budgets militaires d'un pourcentage égal, dans une proportion égale. Il est évident qu'une réduction proportionnelle du niveau des budgets militaires des cinq puissances ne nuirait aux intérêts d'aucune d'elles dans le domaine de la sécurité.

42. La réduction proportionnelle correspondrait entièrement au principe figurant dans le communiqué anglo-soviétique publié le 5 décembre 1973 à Moscou, à la suite du séjour en URSS du Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, sir Alec Douglas-Home. Dans ce communiqué, il est dit que lors de l'examen de la question des entretiens sur la réduction mutuelle des forces militaires et des armements, les parties ont souligné l'importance du principe de ne pas porter atteinte à la sécurité de l'une quelconque des parties.

43. En attirant l'attention sur cette entente entre le Gouvernement de l'Union soviétique et le Gouvernement du Royaume-Uni, j'exprime l'espoir que la délégation britannique à l'Assemblée ne s'élèvera pas contre une réduction proportionnelle des budgets militaires des cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité, puisque cela correspondrait parfaitement au principe de ne pas porter atteinte à la sécurité de l'une quelconque des parties.

44. Toute tentative faite pour prouver le contraire ne serait que la manifestation d'un refus de réduire les budgets militaires et de faire un pas nouveau dans la voie du désarmement. Nous sommes convaincus que la majorité écrasante des Etats Membres de l'ONU comprennent parfaitement le caractère positif de notre proposition ainsi que le caractère négatif de la position de ses adversaires.

45. La délégation de l'URSS note avec satisfaction que la proposition soviétique a été appuyée par ceux qui souhaitent réellement consolider la paix et qui veulent réellement que des mesures soient prises dans le domaine du désarmement et de l'aide aux pays en voie de développement. Nous sommes heureux de constater que cette proposition a été appuyée par de nombreux pays non alignés et nous remercions leurs délégations à l'Assemblée.

46. Que disent les adversaires de la proposition tendant à une réduction des budgets militaires et à l'utilisation d'une partie des ressources libérées pour l'aide aux

pays en voie de développement ? La majorité d'entre eux ne rejettent pas en principe, semble-t-il, cette proposition. Il est difficile de la rejeter ouvertement. Cependant, ils cherchent, par des voies détournées, à empêcher l'Assemblée et les délégations de porter leur attention sur cette proposition concrète et facile à mettre en œuvre. Certains d'entre eux affirment qu'il serait difficile d'évaluer le montant des budgets militaires de chacun des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Cependant, nous voudrions faire remarquer que les montants en monnaie nationale des budgets militaires qui ont été approuvés par les parlements de chacun de ces cinq pays, figurent dans des documents officiels et sont bien connus non seulement des délégations de ces pays à l'Assemblée générale, mais du monde entier.

47. Voyons d'abord le montant du budget militaire du Royaume-Uni. D'après des documents officiels des services de Sa Majesté britannique, les crédits affectés à la défense pour l'exercice 1973/1974 s'élevaient à 3,1 milliards de livres sterling. Ce montant du budget militaire a été adopté par le Parlement le 6 mars 1973. D'où tirons-nous cette information ? D'un document officiel britannique, dont je citerai le nom en anglais, en indiquant la page : *Financial Statement and Budget Report, 1973-1974, London, Her Majesty's Stationery Office, p. 18.*

48. On connaît également très bien le montant du budget militaire de la France pour 1973. Il s'élève à la somme globale de 34,8 milliards de francs. Il a été adopté par l'Assemblée nationale française le 20 décembre 1972. D'où tirons-nous cela ? De documents officiels français, en particulier du *Journal officiel de la République française (Lois et Décrets)*, jeudi 21 décembre 1972, Paris, p. 1322.

49. Et maintenant, tournons-nous vers l'Union soviétique. Le budget de la défense de l'Union soviétique s'élève à 17,9 milliards de roubles pour 1973. Tout cela est également parfaitement connu, car cela figure dans la Loi sur le budget d'Etat de l'Union soviétique pour 1973, qui a été publiée le 20 décembre 1972 dans les *Izvestia*, l'organe du Parlement et du Gouvernement soviétiques. Ce chiffre est bien connu de sir Donald Maitland. Il l'a cité dans sa déclaration. Il est vrai qu'il s'est plaint que le budget militaire de l'Union soviétique n'ait été publié qu'en une seule ligne; mais c'est le cas pour les budgets militaires de tous les pays, aussi bien celui du Royaume-Uni et celui de la France que celui de l'Union soviétique.

50. D'après les documents présidentiels officiels, on sait que les dépenses militaires des Etats-Unis en 1973 sont évaluées à 76,4 milliards de dollars. D'où le savons-nous ? D'un document officiel des Etats-Unis intitulé : « *The budget of the United States Government. Fiscal year 1974, Executive office of the President, Office of Management and Budget* », Washington, 1973, p. 364.

51. Le seul budget militaire pour lequel on n'a pas de données officielles est celui de la Chine. D'après la presse mondiale et selon les experts, le budget militaire de la Chine s'élèverait à une somme comprise entre 9 et 16 milliards de dollars. Espérons que, lorsque l'Assemblée générale aura adopté la résolution relative à la

réduction des budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité, le Gouvernement chinois fera connaître officiellement le montant du budget militaire de la Chine.

52. La proposition tendant à réduire de 10 % les budgets militaires, comme nous l'avons expliqué à maintes reprises, prévoit une réduction, effectuée en une seule fois, des budgets militaires officiels pour 1973 des membres permanents du Conseil de sécurité et l'affectation de 10 % des sommes ainsi libérées aux fins du développement.

53. Tout cela peut aisément être calculé sur la base des renseignements officiels existants et l'on peut se rendre compte de la somme exacte dont on disposerait pour une aide supplémentaire gratuite aux pays en voie de développement.

54. Qu'est-ce qui est donc nécessaire ? Peu de choses. Seulement la bonne volonté du Royaume-Uni, de la France, de la Chine et des Etats-Unis. La bonne volonté et l'assentiment de l'Union soviétique sont déjà assurés. Tous ces pays réduiraient leurs budgets militaires de 10 %, c'est-à-dire proportionnellement. Aucun d'entre eux ne risquerait de subir une atteinte aux intérêts de sa défense et de sa sécurité. C'est pourquoi il est absolument injustifié et erroné de prétendre que le Royaume-Uni, la Chine ou la France, s'ils réduisaient leurs budgets militaires de 10 %, se trouveraient dans une position moins avantageuse que l'Union soviétique.

55. Certains adversaires de notre proposition essaient délibérément de diviser la question de la réduction des budgets militaires en deux parties, c'est-à-dire de séparer le désarmement du développement. D'une part, ils essaient de démontrer qu'il serait impossible de mettre en œuvre des mesures pratiques concernant la réduction des budgets militaires et le désarmement et, d'autre part, ils répandent une version selon laquelle les pays capitalistes et l'Ouest accordent déjà aux pays en voie de développement une assistance tellement considérable qu'il n'y a pas lieu de leur fournir une aide supplémentaire, et gratuite de surcroît, grâce à une réduction de leurs budgets militaires. Qu'il me soit permis de dire que ces deux arguments ne résistent pas à une critique sérieuse. L'Union soviétique préconise fermement de prendre encore une mesure pratique tant dans le domaine du désarmement, en réduisant de 10 % les budgets militaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, que dans celui de l'octroi d'une aide supplémentaire aux pays en voie de développement.

56. Certains adversaires de la proposition de l'Union soviétique affirment qu'il serait impossible de réduire en proportions égales les budgets militaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité parce que les niveaux de préparation militaire de ces pays ne sont pas les mêmes et parce que les types d'armements de ces pays sont différents. Certaines de ces puissances en ont en plus, d'autres en ont en moins, et c'est pourquoi ceux qui ont moins d'armements devraient pouvoir continuer la course aux armements et bénéficier d'un rabais, d'un privilège. Il ressort de ce raisonnement plus qu'étrange qu'il faudrait mettre fin à tous les pourparlers relatifs au désarmement et à la réduction des budgets militaires,

qu'il faudrait cesser d'examiner ces questions à l'Organisation des Nations Unies et dans toutes les instances internationales, jusqu'à ce que toutes les grandes puissances soient parvenues à un niveau également élevé de préparation militaire et jusqu'à ce qu'elles aient accumulé une quantité égale d'armements. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'on pourrait parler de la réduction des budgets militaires et du désarmement. L'inconsistance d'un tel raisonnement est évidente et il n'est pas nécessaire de le démontrer. La devise des partisans de ce raisonnement est : « Vive la course aux armements; à bas le développement ».

57. Certains ont dit que, de toute façon, il ne serait pas possible de faire quoi que ce soit parce que les grandes puissances ne sont pas toutes désireuses de réduire leurs budgets militaires. Déclarer cela c'est ne pas croire à l'influence de l'opinion publique mondiale, ni à la validité des opinions et des décisions de l'Organisation des Nations Unies pour les grandes puissances également.

58. Certains représentants des pays capitalistes d'Occident se sont vantés de l'assistance considérable que leurs pays accordent aux pays en voie de développement. Mais, ce faisant, et le représentant du Royaume-Uni en particulier, ils ont passé sous silence les dividendes que leurs pays, l'Angleterre par exemple, ont retirés, à l'époque de la domination impérialiste et colonialiste sur les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, des anciennes colonies présentement devenues des Etats souverains en voie de développement. Ces dividendes atteignent des milliards de dollars et, pour restituer ne fût-ce qu'une partie des « revenus » résultant de la domination coloniale, les anciennes puissances coloniales, et surtout le Royaume-Uni, devraient octroyer aux pays en voie de développement une assistance plusieurs fois supérieure à celle qu'elles fournissent actuellement, et le faire gratuitement. Cependant, le caractère véritable de l'assistance de certaines puissances occidentales a été fort bien décrit par le Président du Zaïre, M. Mobutu, dans sa déclaration à la 2140^e séance plénière de l'Assemblée générale, le 4 octobre 1973. Il a dit que son pays payait des dividendes atteignant la somme de 350 millions de dollars par an pour les services que lui rendaient les sociétés étrangères. « C'est pourquoi — a-t-il dit — je me demande qui aide qui. »

59. Passons aux faits. Par exemple, les bénéfices des sociétés britanniques découlant des seuls investissements directs dans les pays en voie de développement, c'est-à-dire sans compter les bénéfices des compagnies pétrolières, des banques, des compagnies d'assurances, des investissements de portefeuille, etc., ont représenté en 1971 la somme de 209 millions de livres sterling. Les bénéfices des compagnies pétrolières britanniques qui ont des investissements dans des pays en voie de développement se sont élevés la même année à 200 millions de livres sterling environ.

60. Si le Royaume-Uni réduit son budget militaire de 10 %, cela équivaldra à 300 millions de livres sterling environ; s'il prélève 10 % de ce qu'il aura économisé dans son budget militaire pour les affecter à une assistance aux pays en voie de développement — et ceci à titre d'assistance supplémentaire et gratuite — cela fera environ 30 millions de livres.

61. Si l'on compare cette somme aux 409 millions de livres sterling que le Royaume-Uni reçoit annuellement du fait de l'exploitation des pays en voie de développement que pratiquent les sociétés appartenant aux deux branches dont j'ai parlé, cela ne représente qu'environ 8 %.

62. A la lumière de ces faits, le montant de l'assistance supplémentaire que le Royaume-Uni verserait aux pays en voie de développement ne serait pas trop onéreux.

63. Sir Donald Maitland s'est efforcé de remédier à l'absence d'arguments contre notre proposition en essayant de présenter sous un jour erroné l'assistance apportée par l'Union soviétique aux pays en voie de développement.

64. A cet égard, la délégation de l'Union soviétique voudrait faire observer que l'URSS a conclu des accords d'assistance et de coopération avec 45 pays en voie de développement, et le nombre n'en fait que croître. En vertu de ces accords, l'Union soviétique apporte une assistance pour la construction ou l'expansion d'environ 860 ouvrages divers dans les pays en voie de développement, dont 400 sont déjà en service. Le montant des crédits accordés à des conditions avantageuses par l'Union soviétique au profit du développement économique et scientifique des pays en voie de développement a presque doublé au cours de la période allant de 1963 à 1971; à l'heure actuelle, il dépasse 5,6 milliards de roubles. D'autre part, près de 90 % de ces ressources sont affectés au développement de la production, et les trois quarts de cette somme vont à l'industrie et à l'énergie. La coopération économique avec l'Union soviétique renforce l'indépendance économique des pays en voie de développement, car l'Union soviétique fonde ses relations avec ces pays sur le respect de la souveraineté, de l'égalité de droits et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Alors que les capitaux monopolistes des pays capitalistes ont pour but de s'emparer des richesses naturelles des pays en voie de développement et de poursuivre l'exploitation néocoloniale de leurs ressources humaines, la coopération de l'Union soviétique avec les pays en voie de développement aide ces derniers dans leur lutte pour l'indépendance politique, l'indépendance économique et le progrès social, dans l'intérêt des grandes masses de la population de ces pays. Les projets réalisés grâce à la coopération économique de l'Union soviétique et des pays en voie de développement sont devenus une véritable école permettant de créer les cadres d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers hautement qualifiés dont ont besoin les pays en voie de développement. La coopération économique de l'Union soviétique avec les pays en voie de développement est telle que notre assistance est l'expression de la solidarité des travailleurs soviétiques avec les pays en voie de développement dans la lutte de libération nationale que ces derniers mènent contre la domination impérialiste; cette assistance est l'expression de l'appui apporté par l'Union soviétique aux pays en voie de développement qui défendent leur indépendance économique et politique.

65. Je voudrais dire aussi quelques mots au sujet de la proposition mexicaine. Nous avons étudié avec atten-

tion la proposition présentée par le chef de la délégation mexicaine à l'Assemblée générale, M. García Robles.

66. Nous notons avec beaucoup de satisfaction que M. García Robles, comme de nombreux autres représentants des pays en voie de développement, a non seulement accueilli favorablement l'idée maîtresse de notre proposition, à savoir réduire les budgets militaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, mais qu'il s'efforce également d'obtenir une réalisation pratique de cette idée, qu'il a complétée en soulignant la nécessité de voir d'autres Etats disposant d'un potentiel économique et militaire important suivre l'exemple des cinq Etats en question. Cette idée se trouve reflétée dans son projet de résolution aux termes duquel le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies serait prié, avec le concours d'experts consultants, d'étudier plus à fond les aspects de l'idée de la réduction des budgets militaires et de faire rapport à ce sujet à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

67. Nous n'avons pas d'objections contre ce projet de résolution. Nous estimons, d'accord avec M. García Robles, qu'il vient compléter notre propre projet et ne lui fait pas concurrence.

68. En conclusion, nous voudrions déclarer que la proposition présentée à la session actuelle de l'Assemblée générale par l'Union soviétique concernant la réduction de 10 % des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement, est une proposition pratique et constructive émanant de l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Nous invitons tous les membres permanents du Conseil de sécurité sans exception, à qui s'adresse notre appel, à manifester la même bonne volonté et le même désir d'appliquer ce projet dans la pratique. Il le faut si nous voulons consolider les succès déjà obtenus dans le domaine de l'assainissement de la situation internationale, si nous voulons compléter la détente politique par une détente militaire, si nous voulons consolider cette détente et la rendre irréversible. Il le faut si nous voulons appliquer des mesures pratiques en matière de désarmement, il le faut dans l'intérêt du développement pacifique des Etats.

69. Sur instructions du Gouvernement soviétique, la délégation de l'URSS est autorisée à déclarer que l'Union soviétique est prête à mettre en œuvre cette proposition.

70. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste relative au débat général. Je vais maintenant donner la parole aux orateurs qui ont manifesté le désir d'expliquer leur vote avant le vote.

71. M. Mamoun Ibrahim HASSAN (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Soudan, appuyant les buts et les objectifs de la Charte des Nations Unies, a, depuis des années, demandé un désarmement général et complet. Conformément à cette prise de position initiale, notre délégation a appuyé toutes les mesures permettant de renforcer le processus du désarmement.

72. A chaque session de l'Assemblée générale, nous avons exprimé nos préoccupations face à l'accroissement continu de la course aux armements et, partant, des dépenses militaires. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que cette course aux armements exacerbe la tension internationale et sape ainsi les nobles idéaux de notre charte. La majorité de la race humaine regrette que les importantes ressources financières de notre monde soient exploitées et utilisées à des fins destructives et improductives. Au début des années 60, le monde dépensait chaque année 120 milliards de dollars pour les armements. Mais au début de la nouvelle décennie, les dépenses annuelles se sont élevées à 200 milliards de dollars et l'on s'attend que ce chiffre atteigne entre 300 et 350 milliards de dollars par an.

73. Il est regrettable que les dépenses militaires dans le monde soient deux fois et demie plus élevées que celles qui sont consacrées à la santé publique et une fois et demie plus lourdes que celles qui intéressent l'enseignement. Les dépenses militaires représentent 30 fois l'aide officielle accordée par les pays développés aux pays en voie de développement. D'une manière ou d'une autre, quelque 50 millions de personnes se trouvent engagées directement ou indirectement à des fins militaires. Quel gaspillage des ressources limitées de la terre, quel gaspillage aussi du génie créateur de l'homme !

74. Il est alarmant que de telles dépenses non productives augmentent avec le progrès rapide de la science et de la technique, ce qui rend notre monde moins sûr et entrave les contacts pacifiques et la coopération entre les différents peuples et les diverses nations.

75. La première évaluation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a montré que les progrès vers les objectifs clefs de la Stratégie internationale du développement en ce qui concerne le transfert de ressources financières aux pays en voie de développement sont décevants. Si certains pays développés ont accru leurs contributions financières, l'effort d'ensemble est resté peu satisfaisant et la disponibilité des ressources financières extérieures est très en deçà des besoins des pays en voie de développement.

76. Il est certain qu'à moins que les tendances actuelles ne soient renversées aucun des objectifs de notre décennie ne sera atteint à la date prévue dans la Stratégie [*résolution 2626 (XXV)*]. C'est pourquoi nous espérons que les ressources libérées par le désarmement pourront jouer un rôle vital.

77. Dans toute tentative réelle en vue d'adopter des mesures de désarmement, qu'elles soient partielles ou connexes, des ressources énormes pourraient être libérées et, à moins qu'une partie de celles-ci ne soit transférée aux pays en voie de développement aux fins du développement, l'écart entre les pays riches et pauvres ira s'élargissant.

78. De plus, les pays donateurs, chaque fois qu'ils ont été invités à accroître leur aide publique aux pays en voie de développement, ont répondu qu'ils étaient dans l'impossibilité de le faire en raison des exigences nationales croissantes pour l'utilisation de ressources publiques. C'est pourquoi il va sans dire que le désarmement

de la part des donateurs principaux libérera des ressources publiques qui leur permettront d'augmenter leur assistance aux pays en voie de développement.

79. Pendant longtemps, à l'Assemblée générale, les pays en voie de développement ont essayé de faire adopter des mesures visant à établir un lien entre le désarmement et le développement. Nous n'avons guère besoin de rappeler nos efforts en faveur d'une méthode d'approche intégrée en matière de développement et de désarmement. Seule une approche intégrée peut contribuer de manière significative à la solution de deux des plus urgents problèmes de notre époque, à savoir surmonter la disparité entre les pays développés et les pays en voie de développement et réduire la course aux armements. Seule cette approche peut établir une paix et une sécurité durables fondées sur la justice et le progrès.

80. Bien que l'initiative contenue dans le projet de résolution dont nous sommes saisis [A/L.701/Rev.1] soit en réalité une vieille idée, elle va dans le même sens que nos propres idées au sujet de la coopération économique multilatérale et des problèmes relatifs à la paix et à la sécurité. L'initiative soviétique, aussi louable soit-elle, a des insuffisances et des échappatoires. Elle nécessite une définition plus précise de ses détails et de ses divers points. Au cours du débat, nous avons entendu une analyse critique qui comportait notamment la nécessité de définir ce qu'est un budget militaire; on s'est demandé si le taux spécifié dans l'initiative soviétique suffisait véritablement à réduire les armements et la tension, s'il était bon d'appliquer un même barème de contribution à ceux dont on espère qu'ils seront des donateurs; on s'est demandé aussi s'il n'était pas nécessaire d'adopter certains critères pour les conditions de l'octroi de l'aide. Certaines de ces idées méritent d'être examinées attentivement.

81. En fait, nous sommes conscients des limites de l'initiative soviétique, de ses lacunes, des difficultés de son application; nous sommes conscients aussi des réalités présentes de la stratégie internationale des superpuissances et des grandes puissances. On peut même dire avec certitude que l'initiative ne pourra guère prendre effet, étant donné que la majorité de ceux à qui est lancé un appel dans les paragraphes 1 et 2 du dispositif du projet de résolution ont réagi défavorablement à l'idée dans son ensemble. Mais, malgré toutes ces considérations, nous ne pouvons qu'appuyer un principe que nous avons toujours défendu, en espérant qu'un climat meilleur régnera sur la scène internationale et qu'il rendra possible la mise en œuvre de cette idée.

82. Notre appui en faveur de l'idée initiale et du principe qu'elle implique, à savoir réduire les dépenses militaires des membres permanents du Conseil de sécurité et attribuer une partie des ressources ainsi libérées à l'aide aux pays en voie de développement, ne signifie pas que l'on accepte le point proposé dans sa totalité, avec toutes ses dispositions. Au cours du débat sur cette question, de nombreuses délégations ont émis des suggestions constructives qui méritent un examen attentif.

83. Tenant compte de ce que je viens de dire, ma délégation votera en faveur du projet de résolution A/L.701/Rev.1.

84. M. WALDRON-RAMSEY (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation de la Barbade émettra un vote favorable sur les propositions contenues dans le projet de résolution présenté par l'Union soviétique [A/L.701/Rev.1]. La proposition de l'Union soviétique est louable pour deux raisons. En premier lieu, elle prie instamment les membres permanents du Conseil de sécurité, les grandes puissances, de réduire leurs budgets militaires et leurs armements d'au moins 10 % par rapport aux niveaux de 1973. En second lieu, la proposition soviétique recommande que 10 % des ressources libérées du fait de la réduction des armements soient consacrés à l'aide aux pays en voie de développement pour les aider à édifier leurs nations de la manière la plus pacifique et la plus productive. La proposition soviétique demande ainsi que le désarmement et le développement soient réalisés en même temps.

85. Aucune délégation ne saurait s'opposer à une proposition qui encourage les cinq Etats les plus armés au monde à réduire leurs armements. Aucune délégation ne saurait non plus s'opposer à une proposition tendant à aider les pays en voie de développement à accélérer leur croissance économique à un taux quel qu'il soit, fût-il faible. La proposition soviétique est une contribution aux efforts et aux aspirations de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

86. L'Union soviétique s'inclut elle-même dans l'appel qu'elle adresse aux principaux producteurs et utilisateurs d'armements. Ainsi, la proposition n'est pas unilatérale, mais équilibrée et objective. De toute façon, les pays en voie de développement n'ont rien à perdre, mais au contraire beaucoup à gagner, de la proposition soviétique. Nous serons, en effet, les bénéficiaires de cette initiative dans tous les cas. Que les fonds libérés par une telle réduction des armements s'élèvent à 30 milliards, à 1,3 milliard ou à 1 million de dollars, cette somme sera en tout cas supérieure à ce que nous avons pour le moment dans les pays en voie de développement. Quoi qu'il en soit, nous recevrons quelque chose. Si nous considérons le projet de résolution en ces termes terre à terre mais réalistes, notre délégation n'aura d'autre choix que d'appuyer la proposition soviétique. Nous ne pouvons nous opposer à une proposition qui, en fait, vise à nous donner une aide destinée au développement.

87. Dans la discussion générale et aussi en privé, nous avons entendu des arguments qui semblent mettre en cause la bonne foi et les mobiles de l'Union soviétique et nous y avons répondu officieusement. Ma délégation ne partage pas de telles réserves quant aux motifs qui animent l'Union soviétique. Nous estimons que ces calomnies sont indignes et peu généreuses, sans vouloir même mentionner le dossier de l'Union soviétique en matière d'assistance aux pays en voie de développement et de consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Pouvons-nous par exemple, dans les pays en voie de développement, oublier que c'est l'Union soviétique, sous la présidence de celui qui était alors à la tête du Conseil des ministres soviétiques, feu Nikita Khrouchtchev qui, lors de la session commémorative de l'Assemblée générale, en 1960, présenta à celle-ci la proposition de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui, par la suite, est deve-

nue partie intégrante de notre droit positif, en tant que résolution 1514 (XV) de 1960 ?

88. La proposition faite en 1960 par l'Union soviétique avait été qualifiée à l'époque par certaines puissances — et les comptes rendus en font foi — de dangereuse, peu sincère et utopique. Mais nous savons aujourd'hui que cette déclaration a permis de contrecarrer les plans des impérialistes et d'octroyer la liberté et l'indépendance à des millions d'êtres humains. Le Comité de 24 membres sur la décolonisation¹ a été créé au titre de cette résolution.

89. Nous ne saurions oublier non plus l'aide précieuse donnée en 1964 aux pays en voie de développement par l'Union soviétique et les autres pays socialistes lorsqu'ils ont lutté âprement contre les pays industrialisés pour établir un nouveau régime de commerce international et de développement afin de rendre le système international plus rationnel et plus équitable. L'Union soviétique a lutté aux côtés des pays en voie de développement pendant trois mois, à Genève, à la première Conférence historique des Nations Unies sur le commerce et le développement. Tout cela est de notoriété publique et ma délégation n'est pas en train de révéler des secrets.

90. De même, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, avait soumis il y a quatre ans à l'Assemblée une proposition énonçant les mesures à prendre pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

91. A la présente session de l'Assemblée générale, une fois de plus, l'Union soviétique, fidèle à la cause de la paix, et dans un nouvel effort pour réduire la tension internationale, a soumis une autre proposition remarquable tendant à réduire de 10 % les dépenses militaires actuelles et à faire bénéficier les pays en voie de développement d'une partie des ressources ainsi libérées.

92. Ce ne sont certes pas là les gestes d'un Etat mû par des mobiles douteux, qu'il s'agisse du désarmement ou des mesures d'assistance aux pays en voie de développement. Un pays qui a perdu plus de 13 millions de ses citoyens au cours de la dernière guerre ne va pas proposer à la légère des mesures de désarmement, et surtout pas dans le seul but d'acquérir un avantage politique aléatoire. Non; ma délégation n'a aucune raison de mettre en doute les mobiles qui ont inspiré l'Union soviétique en l'occurrence. Nous félicitons l'Union soviétique de ses efforts.

93. Ma délégation est persuadée que la proposition de l'Union soviétique est sincère et méritoire, mais nous sommes davantage convaincus encore que, si elle est acceptée et mise en œuvre, elle représentera des avantages réels pour tous les pays en voie de développement et donnera aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont la responsabilité dans les affaires du monde est si grande, l'occasion de se montrer généreux.

94. On a argué, dans des conversations officieuses, que la question telle qu'elle est posée crée des dissensions

politiques parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Soit. La délégation de la Barbade en prend officiellement note. De toute façon, nous entendons nous fonder, pour prendre position en la matière, sur le seul intérêt bien compris des pays en voie de développement. Les démêlés politiques des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ne nous intéressent pas. Nous ne prendrons pas parti; nous avons des relations amicales avec chacun d'eux. Mais nous serions tout heureux de bénéficier de la réduction de 10 % des budgets militaires; petits pays, nous sommes heureux du moindre don, et que nul ne nous taxe d'ingratitude.

95. Cela étant, la délégation de la Barbade votera en faveur de toutes les dispositions du projet de résolution soviétique contenu dans le document A/L.701/Rev.1, et nous n'hésitons pas à exhorter tous les pays en voie de développement à en faire autant.

96. Puisque, vraisemblablement, un vote aura lieu sur le projet de résolution soumis par le Mexique [A/L.715], ma délégation est heureuse de pouvoir dire qu'elle appuiera également ce texte.

97. M. SCHAUFLE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : J'expliquerai brièvement l'absence de ma délégation lors du vote sur la proposition de l'Union soviétique concernant la réduction de 10 % des budgets militaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour accroître l'aide au développement.

98. Après mûre réflexion, nous estimons qu'une résolution qui lierait l'accroissement de l'aide au développement à une réduction des budgets militaires n'est pas le moyen le plus pratique ni le plus équitable de nous rapprocher des objectifs du développement auxquels nous souscrivons tous. Tout d'abord, nous ne croyons pas que la proposition puisse se concrétiser. Son application exigerait l'établissement d'un commun critère pour l'évaluation des budgets militaires des différents Etats intéressés. Il n'en existe pas encore. En effet, les pays ont des opinions très différentes sur ce qui constitue un budget militaire. Ceux dont le budget militaire ne représente qu'une partie des dépenses afférentes à la défense auraient, aux termes de cette proposition, l'avantage de ne devoir réduire que dans une mesure relativement faible leur puissance militaire. De la même façon, leur contribution à l'aide au développement serait relativement moindre que s'il existait un critère unique et objectif pour la définition du budget militaire. En admettant même que nous nous mettions tous d'accord sur un tel critère, rien ne dit que tous les Etats intéressés accepteraient la surveillance internationale nécessaire pour que ce critère joue équitablement.

99. En outre, la proposition soviétique ne propose aucun système de vérification des réductions budgétaires envisagées. Or, sans une telle vérification, comment être sûr qu'un budget militaire a bien été réduit et, dans l'affirmative, que les dépenses militaires ont réellement diminué et que l'on n'a pas rétabli par la suite les chiffres antérieurs ? Sans un critère d'évaluation et sans système de vérification, il serait pratiquement impossible de garantir qu'une mesure de réduction proportion-

¹ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

nellement égale des budgets officiels serait équitable sur le plan des forces militaires nationales.

100. Indépendamment des difficultés d'application de la proposition soviétique, nous ne pensons pas qu'il soit bon d'essayer de lier le montant des budgets militaires à la capacité ou à l'obligation de contribuer à l'aide au développement. Il n'y a aucun rapport direct entre le volume du budget de défense d'un pays et les fonds qu'il peut consacrer à l'aide au développement à l'étranger; on peut comparer plusieurs Etats, on ne trouvera aucun dénominateur commun entre les deux choses. En conséquence, insister sur ce prétendu lien ne saurait réellement assurer, à notre avis, que les pays qui peuvent le faire vont consacrer une partie appropriée des ressources dont ils disposent à l'aide aux pays en voie de développement.

101. Pour atteindre les buts fixés par la Décennie du développement, chacun des pays les plus développés devrait utiliser ses procédures budgétaires propres pour déterminer le montant maximal pouvant être affecté aux objectifs d'assistance. Nous ne pensons pas que des pays ayant des systèmes budgétaires radicalement différents puissent être requis d'affecter à l'aide au développement des fonds prélevés sur une partie donnée de leur budget. Il appartient à chacun d'entre eux de décider quel est le mécanisme financier qu'il juge le plus approprié.

102. Je voudrais, pour conclure mes observations sur cette proposition, bien préciser que, si les Etats-Unis ne sont pas en mesure d'appuyer la proposition qui nous est présentée, ils n'en demeurent pas moins résolus à rechercher les moyens de réduire et de limiter les armements et à défendre le principe selon lequel les pays développés ont la responsabilité d'aider les pays en voie de développement à améliorer leur situation économique. Nous avons toujours soutenu ce principe. L'aide au développement fournie par le Gouvernement des Etats-Unis aux autres nations depuis la seconde guerre mondiale s'est élevée à plus de 75 milliards de dollars. Les Etats-Unis continueront de fournir cette assistance, et nous nous félicitons des efforts déployés par d'autres Etats pour essayer de satisfaire les besoins des pays en voie de développement.

103. En ce qui concerne le projet de résolution A/L.715, je voudrais signaler que les Etats-Unis ont constamment soutenu que la voie qui conduirait le mieux à un progrès véritable dans le domaine du désarmement — celle qui peut le mieux protéger et renforcer la sécurité de tous les Etats — est celle de l'examen complet et attentif des problèmes complexes que soulèvent les mesures de contrôle éventuel. C'est pourquoi ma délégation se félicite de l'approche générale adoptée par le représentant du Mexique, M. García Robles. Toutefois, nous regrettons de devoir nous abstenir lors du vote sur le projet de résolution. Ma délégation pense notamment que le deuxième alinéa du préambule ajoute inutilement un élément de discord et un sens d'urgence exagéré à ce qui constitue par ailleurs un projet de résolution de procédure ne soulevant pas de controverse. Si nous convenons que la question de la réduction des budgets militaires est opportune et importante, nous

n'acceptons pas une formule qui décrit la question comme « une nécessité urgente ».

104. Outre son caractère quelque peu hâtif, cet alinéa établit une distinction entre deux catégories différentes d'Etats, les membres permanents du Conseil de sécurité et les autres Etats dotés d'un potentiel militaire et économique important, et il suggère qu'il est beaucoup plus important pour la première catégorie d'Etats que pour la seconde de réduire leurs budgets militaires. Nous ne pouvons accepter une telle distinction.

105. Je voudrais également dire quelques mots du troisième alinéa du préambule. Les Etats-Unis ont, à diverses reprises, et plus récemment à propos de la proposition soviétique sur ce sujet, déclaré que quelles que soient la haute priorité et l'importance que nous attachions aux buts du désarmement et du développement, nous ne pensons pas que le fait d'associer d'une manière précise la réduction éventuelle des budgets militaires d'une nation et une obligation d'accroître la contribution de cette nation à l'aide au développement serve un objectif utile. Il semble que le troisième alinéa du préambule établisse un lien de cette nature.

106. Nous croyons comprendre que l'étude d'experts que requiert le paragraphe 1 du dispositif devra couvrir tous les aspects des problèmes relatifs à la question de la réduction éventuelle convenue des budgets militaires et ne devra pas se limiter à l'examen d'une mesure unique. Dans la déclaration qu'il a faite le 26 novembre à l'Assemblée, M. García Robles a indiqué que le rapport des experts devrait couvrir un éventail de problèmes concrets découlant de la question des mesures de réduction éventuelle des budgets. Il a dit à ce moment-là :

« Ce rapport devrait tirer au clair différentes questions et, parmi ces questions, devraient figurer en premier lieu les critères qui devraient être appliqués pour parvenir à une définition généralement acceptable de ce qu'il conviendrait d'entendre par budget militaire. » [2179^e séance, par. 15.]

Nous sommes d'accord avec M. García Robles. Nous dirions même qu'un certain nombre de mesures sont indispensables, à savoir :

107. Tout d'abord, ce groupe d'experts devrait examiner la question de l'élaboration d'une définition commune de tous les éléments qui entrent dans les dépenses militaires.

108. En second lieu, étant donné la diversité des systèmes budgétaires des Etats, ce groupe devrait étudier la question de la mise au point des procédures standards de comptabilité pour évaluer les budgets et les dépenses militaires.

109. En troisième lieu, du fait des différences dans les taux d'inflation de chaque pays, ce groupe devrait étudier des mesures appropriées qui permettraient d'évaluer les effets qu'auraient les variations se produisant dans le domaine des prix et des salaires sur les dépenses militaires nationales.

110. En quatrième lieu, ce groupe d'experts devrait déterminer s'il est possible de procéder à des comparaisons significatives des chiffres budgétaires exprimés dans une monnaie avec ceux exprimés dans une autre

monnaie, surtout lorsque l'on compare des économies de marché à des économies planifiées qui ont des structures nationales de prix très différentes.

111. En cinquième lieu, ce groupe devrait étudier les possibilités d'application des diverses techniques qui lui permettraient de surveiller les niveaux de dépenses militaires et les changements qui pourraient intervenir dans ces niveaux. Bien entendu, la liste que je viens de dresser n'est pas exhaustive. Elle ne fait que montrer les types de problèmes sur lesquels nous pensons que le groupe consultatif d'experts devrait se pencher en toute priorité.

112. Ma délégation voudrait également exprimer son accord avec l'opinion formulée par M. García Robles le 26 novembre [2179^e séance], selon laquelle le groupe d'experts devrait disposer des réponses que les Etats Membres donneraient au questionnaire du Secrétaire général. Cette procédure a été suivie en 1971 à propos de l'étude par les experts des *Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*². Par conséquent; nous espérons vivement que, conformément au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, le Secrétaire général demandera aux Etats Membres, sous la forme d'un questionnaire ou par quelque autre moyen, de fournir les données détaillées et significatives nécessaires pour que l'étude qui sera faite soit sérieuse et utile.

113. Comptant sur le fait que le groupe d'experts examinera soigneusement les problèmes divers qu'implique la réduction éventuelle des budgets militaires et que le Secrétaire général demandera aux Etats Membres de fournir les données nécessaires pour procéder à un examen fructueux, les Etats-Unis seront heureux de pouvoir coopérer à cette étude et de désigner un expert américain qualifié pour y participer. Nous serons également prêts à fournir au groupe d'experts toutes les données pertinentes. Ma délégation croit qu'une étude d'experts organisée et préparée de la façon que je viens d'indiquer constituerait une entreprise constructive qui contribuerait à une meilleure compréhension des questions qui se posent. Ce n'est qu'en utilisant cette méthode que nous pouvons espérer rendre possible l'examen sérieux et complet de cet aspect important de nos travaux dans le domaine du désarmement.

114. Je pense que, d'après ce que je viens de dire, il apparaît clairement que ma délégation considère que certains éléments du projet de résolution mexicain doivent être retenus, et que si elle avait eu tout le temps pour en étudier tous les aspects, elle aurait été en mesure d'aboutir à un vote se traduisant autrement que par une abstention pure et simple. C'est dans ce but que nous avons fait une motion d'ordre.

115. A ce propos, je voudrais souligner que nous nous inclinons également devant la volonté du Mexique de voir le vote sur les deux projets de résolution se dérouler le même jour; et nous n'avons donc pas demandé que le vote sur le seul projet de résolution mexicain soit reporté.

116. M. CHOUNRAMANY (Laos) : N'ayant pas pris la parole au cours du débat général sur le point 102 de l'ordre du jour, ma délégation saisit l'occasion qui lui est offerte pour expliquer brièvement le vote positif qu'elle va émettre.

117. La délégation du Laos se félicite de l'initiative très importante prise par l'Union soviétique de réduire de 10 % les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et d'utiliser une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide au développement. Au moment où l'on note une perte de vitesse dans l'élan initial pour le développement, nous croyons fermement que cette réduction des dépenses militaires au profit des pays moins fortunés constitue surtout un élément de vitalité et de paix. Outre qu'elle renforce les efforts soutenus de la communauté internationale pour le développement économique des pays en voie de développement cette mesure, qui sera prise par l'Assemblée générale des Nations Unies, consolidera la détente qui doit paver le chemin d'une paix durable et de la sécurité internationale.

118. On parle souvent de détente, mais cette détente est surtout politique et n'intéresse que le Nord, laissant nombre de facteurs de tension dans le Sud subsister, tels que la pauvreté des masses, le chômage, l'ignorance et la maladie. Nous serons très soulagés si cette détente, favorable aux masses, tend à améliorer le sort des millions d'âmes qui souffrent dans la misère et la dégradation.

119. La proposition soviétique de diminuer les dépenses militaires est l'illustration concrète de l'idée de combler le fossé qui existe entre les pays riches et les pays pauvres. Elle est précise et concrète parce qu'elle stipule clairement qu'une partie des ressources ainsi libérées sera destinée à l'aide aux pays qui sont dans le besoin pour leur développement économique.

120. Au paragraphe 19 de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, adoptée à la vingt-cinquième session de notre assemblée générale [résolution 2734 (XXV)], il est expressément affirmé qu'il existe un lien étroit entre le renforcement de la sécurité internationale, le désarmement et le développement économique des pays. Il va sans dire que nous avons souscrit sans réserves à cette idée qui mérite une attention toute particulière de tous les pays. En effet, il existe des rapports étroits d'interdépendance réciproque entre la détente, le désarmement et le développement. On ne peut pas parler de sécurité internationale effective sans parler de sécurité économique collective, laquelle doit se traduire par la consécration des droits et des devoirs des Etats en matière économique.

121. Nous souhaitons vivement que le projet de résolution sur la réduction de 10 % des dépenses militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité marque le commencement d'une série de mesures dans la voie du désarmement qui ouvrira les possibilités d'une réduction progressive dans l'avenir, gage d'une paix réelle et durable. Cette série de mesures pourra accélérer ainsi le processus de la détente et accroître le climat de confiance qui commence déjà à exister entre les nations.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.IX.16.

122. Le Laos, pays en voie de développement et appartenant au noyau des 25 pays les plus défavorisés, espère beaucoup que les pays développés sans exception, qu'ils soient ou non membres permanents du Conseil de sécurité, feront des sacrifices supplémentaires dans ce sens en faveur des pays économiquement faibles. Je ne doute pas de la compréhension et de la bonne volonté de tous les pays intéressés pour mettre en œuvre les mesures concrètes préconisées par la proposition soviétique qui laisse poindre une note optimiste quant à une réduction pratique et librement consentie de la course aux armements.

123. Il est encourageant de mentionner en passant que plusieurs traités, accords et conventions importants ont été conclus par les grandes puissances en ce qui concerne le désarmement, la non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, les armes bactériologiques et à toxines, etc. Je suis enclin à penser qu'une initiative aussi importante que celle de la réduction des dépenses militaires sur laquelle nous sommes en train de nous pencher ne doit pas être prise à la légère. En tout cas, elle reçoit toute l'attention de mon gouvernement. Ma délégation est heureuse de pouvoir apporter son appui, dans l'intérêt de la paix, au projet de résolution A/L.701/Rev.1 présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

124. M. CHUANG Yen (Chine) [*traduit du chinois*] : Avant de voter sur le projet de résolution soviétique concernant une prétendue réduction de 10 % des budgets militaires, nous estimons qu'il est nécessaire d'expliquer davantage notre position.

125. Dans sa déclaration, M. Malik a dit plusieurs contre-vérités et, sous un semblant de sincérité, a tenté de couvrir la fraude soviétique en matière de désarmement. De plus, il a attaqué la Chine de façon malveillante et diffamatoire. Pourtant, quelles que soient les belles paroles, quels que soient les sophismes, un mensonge est un mensonge et une fraude est une fraude. Vous réclamez à cor et à cri le désarmement depuis une décennie, mais de combien avez-vous réduit vos dépenses militaires ? Quels sont les armements que vous avez réduits ? Votre rivalité avec l'autre superpuissance s'étend maintenant à toutes les parties du globe et votre course aux armements est devenue de plus en plus féroce pour assurer votre hégémonie dans le monde. Pour dire les choses clairement, votre « truc » n'a d'autre but que de couvrir votre expansion en matière d'armement et de préparatifs de guerre et de pouvoir accuser les autres pays de s'opposer au désarmement. Et pourtant, vous avez même l'effronterie d'en être fiers. Vraiment, vous n'avez aucune pudeur.

126. Dans sa déclaration, M. Malik a longuement parlé des dépenses militaires de l'Union soviétique et d'autres pays, donnant des chiffres. Il nous paraît nécessaire de nous arrêter sur ce point. D'après les chiffres, très réduits, publiés par l'Union soviétique elle-même, les dépenses militaires de ce pays, en 1960, étaient de 9,3 milliards de roubles pour passer à 17,9 milliards de roubles en 1973. Comme tout le monde le sait, les dépenses militaires publiées par l'Union soviétique sont fausses et elles sont bien inférieures à ce qui est

véritablement dépensé. Cela a été admis publiquement par Khrouchtchev. Les dépenses militaires soviétiques réelles seraient de 3 à 4 fois supérieures à celles qui sont officiellement admises, ce qui a permis à l'Union soviétique d'avoir des armements comparables à ceux de l'autre superpuissance. L'Union soviétique n'est pas honnête, même lorsqu'il s'agit de ses propres dépenses militaires et cela est une preuve supplémentaire de son hypocrisie quand elle propose une réduction des budgets militaires.

127. L'Union soviétique, très souvent, nous donne l'impression d'être en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si c'était vrai, pourquoi persistez-vous à refuser de signer le Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, au mépris de la juste demande des peuples d'Amérique latine qui veulent s'opposer à la menace et au chantage nucléaires ? Pourquoi persistez-vous à refuser la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, au mépris du désir légitime d'un grand nombre de pays petits et moyens de la région de l'océan Indien qui veulent défendre leur indépendance nationale et leur souveraineté, et pourquoi vous opposez-vous sans raison à cette proposition ? Pourquoi refusez-vous d'accepter la proposition de la Chine tendant à ce que tous les pays nucléaires, particulièrement l'Union soviétique et les Etats-Unis, s'engagent à ne pas être les premiers à utiliser les armes nucléaires, à retirer toutes leurs troupes de l'étranger et à démanteler toutes les bases militaires installées en territoire étranger ? Nous pensons que si l'Union soviétique était sincère, elle n'aurait aucune difficulté à faire cela. Monsieur Malik, oseriez-vous déclarer que le Gouvernement soviétique accepte de signer le Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, appuie l'établissement de l'océan Indien en tant que zone de paix et s'engage à respecter ces deux obligations comme l'a proposé la Chine depuis longtemps ? Vous ne l'oserez vraisemblablement pas.

128. M. Malik a dit que la réduction proportionnelle des budgets militaires des cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité était une méthode équitable et que la Chine n'avait pas le « privilège » de s'en abstenir. A cet égard, nous avons déjà exposé notre position et mis à jour vos manigances au cours de notre dernière intervention [2175^e séance]; il est donc inutile de le répéter ici. Toutefois, il faut signaler que l'accusation de M. Malik selon laquelle la Chine aurait un « privilège » en ce qui concerne la question du désarmement est pure invention et pure démagogie. Il est évident que les agresseurs doivent être désarmés et que ceux qui sont soumis à l'agression et à la menace ont droit à la légitime défense. Face à des menaces militaires sérieuses de la part de l'Union soviétique, il n'est que naturel pour la Chine de renforcer sa défense nationale, de redoubler de vigilance et de faire tous les préparatifs voulus pour repousser des attaques surprise du social-impérialisme révisionniste soviétique, et l'on ne peut le lui reprocher. La question d'un prétendu « privilège » ne se pose pas. Alors même qu'elle masse d'importantes forces armées sur la frontière sino-soviétique et dans la République populaire mongole d'une façon agressive et menaçante, l'Union soviétique demande à la Chine de réduire son

budget militaire et de procéder au désarmement. Nous posons la question suivante : qu'est-ce que vous comptez ?

129. M. Malik a prétendu que cette proposition soviétique prenait en considération « l'humeur, l'opinion, les sentiments » des pays du tiers monde, assumant cyniquement un rôle de Bouddha vivant tout prêt à leur distribuer aumônes et charité et se déclarant le protecteur de leurs intérêts et leur porte-parole. Examinons donc ce que vous avez fait pour les pays du tiers monde pendant toutes ces années. Ce que vous appelez « assistance » est, en fait, de l'exploitation et du pillage. Un commentateur de la *Pravda* du nom de Joukov a dit ouvertement à la télévision de Moscou, le 7 octobre 1972 :

« Ceux qui considèrent l'assistance aux pays étrangers comme une sorte d'aumône ou comme un gaspillage d'argent se trompent complètement... Cette forme d'assistance n'est pas gratuite, comme le croient certains camarades. »

Semen Skachkov, président du Comité soviétique pour les relations économiques extérieures, a dit, dans un article publié dans la *Pravda* le 29 mars 1973, que l'assistance soviétique aux pays en voie de développement « aide à promouvoir notre commerce avec l'étranger et augmente nos exportations d'équipement. Elle répond bien aux besoins de l'économie nationale de l'Union soviétique. » Il a admis que, grâce à l'« assistance », l'Union soviétique s'est emparée de grandes quantités de « matériel important, produits alimentaires et biens manufacturés... qui profitent à l'économie soviétique ». Il a également admis que

« les devises étrangères reçues des pays en voie de développement en paiement de leurs dettes augmentent chaque année, ce qui constitue une importante contribution à la balance des paiements de l'Union soviétique ».

Ce n'est pas moi qui ai dit cela. Tout cela a été dit par des personnes qui se trouvent en Union soviétique.

130. L'Union soviétique ne relâche pas facilement son emprise, même sur ses partenaires dans ce que l'on appelle la communauté socialiste. Les chiffres publiés dans l'Annuaire du commerce étranger soviétique montrent que, de 1960 à 1967, les exportations soviétiques de pétrole brut à destination de quatre pays de l'Europe de l'Est ont été supérieures à 98,77 millions de tonnes et se sont montées à 1 705,62 millions de roubles, et que, pendant la même période, les exportations soviétiques de pétrole brut à destination de six pays de l'Europe de l'Ouest ont atteint 99,11 millions de tonnes et ne se sont montées qu'à 852,99 millions de roubles. Quatre pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle ont acheté moins de pétrole brut que les six pays capitalistes, mais ont dû payer plus du double ! Tout le monde sait que l'Union soviétique, sous le couvert de l'« assistance militaire », traite également d'énormes marchés d'armes. Même lors de la guerre menée par l'Égypte et la Syrie contre l'agression israélienne, l'Union soviétique a cyniquement profité de leurs difficultés pour forcer les pays arabes à payer comptant les armes qu'elle leur a fournies au prix fort. Les faits susmentionnés montrent clairement que les prétendus « sentiments » et autres choses à l'égard des pays du tiers monde dont se

vante l'Union soviétique ne sont que recherche de profit et pillage. Le représentant soviétique a qualifié d'opposition aux pays du tiers monde et aux pays non alignés notre dénonciation de cette double supercherie de désarmement simulé et de fausse assistance. Qui croira ces calomnies venimeuses et ces paroleries qui sèment la dissension ?

131. Dans ses interventions, le représentant soviétique n'oublie jamais d'épingler l'étiquette antisoviétique sur la Chine, comme s'il pouvait ainsi affoler les peuples et les amener à se soumettre. En fait, c'est vous, les renégats du léninisme, qui êtes antisoviétiques, anticommunistes, contre les peuples. La doctrine Brejnev que vous appliquez maintenant n'a rien de commun avec le léninisme. Vous pratiquez le socialisme en paroles et l'impérialisme en actes — le social-impérialisme dans son sens plein. Puisque vous avez fait tant de choses mauvaises et scandaleuses, nous devons vous démasquer et nous opposer à vous ouvertement. C'est là notre devoir internationaliste impérieux et notre devoir en tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Si nous vous permettions de leurrer les autres à votre guise sans élever la moindre objection, nous rendrions un mauvais service à Lénine, au peuple soviétique et aux peuples du monde. L'Organisation des Nations Unies est une organisation qui compte 135 Etats Membres, et non pas un royaume gouverné par la voix de la seule Union soviétique. Monsieur Malik, vous devriez ouvrir les yeux pour voir à quelle époque nous vivons maintenant. Vos manières impérieuses et brutales ne peuvent intimider personne et ne feront que révéler plus complètement encore vos caractéristiques odieuses de superpuissance social-impérialiste.

132. Se fondant sur la position que nous avons exposée dans nos déclarations du 21 novembre [2175^e séance] et d'aujourd'hui, la délégation chinoise votera contre le projet de résolution soviétique sur la réduction des budgets militaires.

133. Nous comprenons parfaitement le désir de certains pays petits et moyens de défendre la paix. A l'heure actuelle, toutefois, ce sont l'augmentation frénétique des armements et les préparatifs de guerre de la part des deux superpuissances qui menacent gravement la paix et la sécurité internationales. Le projet de résolution mexicain demande, d'une façon par trop générale et sans distinction, aux cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité de réduire leurs budgets militaires. C'est inadéquat et l'Union soviétique s'en servira à ses fins de désarmement simulé. Par conséquent, la délégation chinoise ne peut pas accepter ce projet de résolution et votera contre ce texte.

134. M. EL HASSEN (Mauritanie) : Ma délégation voudrait expliquer très brièvement le vote qu'elle va émettre sur le projet de résolution A/L.701/Rev.1 présenté par l'Union soviétique.

135. Mon gouvernement a toujours appuyé l'idée selon laquelle la lutte contre le sous-développement est un combat pour la paix. Il est vrai, en effet, que les disparités des niveaux de vie entre pays en voie de développement et pays développés sont une source de tension, voire de confrontation. Par conséquent, toute action

tendant à réduire ces disparités est une action en faveur de la paix. Il en est ainsi de toute tentative de désarmement au bénéfice du développement. L'Assemblée générale a, du reste, souligné cette idée lorsqu'elle a déclaré au paragraphe (5) de sa résolution 2626 (XXV) :

« Le succès des activités... de développement... dépendra en particulier des progrès concrets qui auront été accomplis dans la voie du désarmement général et complet... »

Or près de 80 % des 225 milliards de dollars consacrés à l'armement représentent les dépenses annuelles des grandes puissances pour accroître leur capacité de destruction. Il est dès lors évident qu'une réduction des budgets militaires des grandes puissances est de nature à libérer des ressources, utilisables, à leur tour, pour le développement.

136. A cet égard, la proposition soviétique est une initiative louable et c'est pourquoi ma délégation l'a accueillie avec intérêt. Nous considérons cependant que cette proposition souffre de nombreuses insuffisances tant sur le plan de la formulation qu'en ce qui concerne sa portée pratique. Pour être claire, la proposition soviétique aurait dû situer cette participation de 1 % dans le programme général de l'aide au développement. En d'autres termes, l'aide au développement, résultat d'engagements antérieurs ou futurs des grandes puissances, ne devrait pas rester à son niveau normal, et encore moins diminuer avec la présente proposition. Autrement, cette proposition — en supposant même son acceptation acquise — ne se traduirait pas par une augmentation de l'aide au développement. D'autre part, cette proposition n'indique pas comment déterminer le montant des budgets militaires des grandes puissances, budgets sur lesquels devra être réalisée cette économie de 10 %. La détermination de ces budgets sera certainement l'un des obstacles à une entente des cinq puissances concernées, et donc un obstacle à l'application de la proposition elle-même.

137. Enfin, nous estimons que cette proposition aurait dû tenir compte de la situation réelle des puissances concernées. Si l'on demande, en effet, aux grandes puissances de consacrer 1 % de leurs budgets militaires à l'aide au développement, c'est un pourcentage bien supérieur qui doit être demandé à certaines d'entre elles qui, maintenant, peuvent parfaitement se passer du budget militaire, au moins pour l'exercice indiqué par la proposition.

138. Ainsi donc, et compte tenu de ces différentes raisons, ma délégation s'abstiendra sur le projet de résolution A/L.701/Rev.1.

139. S'agissant de la proposition contenue dans le projet de résolution A/L.715, ma délégation aurait voulu l'examiner pour l'appuyer éventuellement. Mais, étant donné la décision de l'Assemblée générale de l'examiner tout de suite et de procéder à son vote, ma délégation se voit obligée de s'abstenir également.

140. M. HOVEYDA (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation votera pour le projet de résolution A/L.701/Rev.1 — cela, pour affirmer notre appui à l'objectif général de la proposition soviétique. Lors-

que je suis intervenu sur ce point le 26 novembre [2178^e séance], j'ai souligné la position de mon gouvernement à l'égard de tous les aspects de cette proposition. J'ai souligné que le lien existant entre le désarmement et le développement, sans aller de soi, était un idéal cher à la grande majorité des Membres de l'Organisation.

141. J'ai signalé, par ailleurs, certaines ambiguïtés découlant de la structure des budgets militaires et qui tendent à la mise en œuvre de la proposition.

142. Mais, plus particulièrement, j'ai exprimé certains doutes quant à l'efficacité sur le plan pratique de la création d'un comité spécial, tel qu'il est envisagé au paragraphe 4 du dispositif, alors que les conditions nécessaires à l'exercice de son mandat ne sont pas réalisées.

143. Malgré ces doutes, ma délégation votera pour ce projet de résolution, en espérant que, par son adoption, un premier pas aura été fait sur la voie d'un idéal qui, avouons-le, est fointain.

144. M. FRAZÃO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Comme il ressort de mon intervention du 19 novembre dernier [2171^e séance], la délégation brésilienne est d'avis qu'une décision satisfaisante de la part de l'Assemblée générale au sujet du point 102 devrait reposer sur un compromis acceptable, en vertu duquel la question devrait être traitée dans le cadre général de la paix et de la sécurité internationales, du désarmement et du développement économique. A cette fin, nous ne devons jamais oublier, en tant que contexte approprié, la résolution 2734 (XXV) contenant la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, qui souligne le lien étroit existant entre le renforcement de la sécurité internationale, le désarmement et le développement économique, si bien que tout progrès accompli vers la réalisation de l'un de ces objectifs constituera un progrès vers la réalisation de l'ensemble d'entre eux.

145. Dans le même contexte, la résolution 2626 (XXV) — « Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement » — aurait dû être prise en considération, puisqu'elle souligne que le succès des activités internationales de développement dépendra en grande partie de l'amélioration de l'ensemble de la situation internationale; il dépendra en particulier des progrès concrets qui auront été accomplis dans la voie du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Cette résolution, avec la résolution 2685 (XXV), établit un lien étroit entre la Décennie du désarmement et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

146. A notre avis, ces paramètres auraient permis à l'Assemblée générale d'adopter une décision politique appropriée sur la question que nous étudions. Cela nous aurait tout d'abord permis de réaffirmer une fois de plus le principe généralement accepté selon lequel une partie importante des économies découlant de mesures prises en vue du désarmement devrait être affectée à la promotion du développement économique et social, surtout dans les pays en voie de développement, et cela nous aurait également permis d'inviter les Etats Mem-

bres, notamment les pays dotés d'armes nucléaires ainsi que les pays développés ayant les dépenses militaires les plus élevées, à faire de leur mieux pour mettre en œuvre ce principe fondamental.

147. Le projet de résolution A/L.701/Rev.1 nous semble limité et inadéquat, puisqu'il exclut ce principe fondamental de l'examen de l'Assemblée générale et qu'il n'exprime pas l'inquiétude que nous ressentons devant la persistance de la course aux armements, notamment de la course aux armes nucléaires, et devant le fait qu'une grande partie de l'humanité vit encore dans des conditions inacceptables de misère et de sous-développement économique. Le libellé de ce projet concernant la détente aurait dû refléter la conviction que la détente devrait être à l'origine d'un processus visant à assurer un ordre international plus équitable comprenant des conditions de sécurité économique et politique collectives.

148. Le projet de résolution A/L.701/Rev.1 semble promis à être sans effet si l'on songe à ses objectifs avoués; si l'on en juge par les déclarations qui ont été prononcées durant l'examen de cette question, il semble douteux que nous puissions aboutir à des résultats pratiques. On devrait prendre note, en particulier, du fait que le mode de composition du comité spécial prévu au paragraphe 4 du dispositif s'écarte, de façon importante, de la pratique habituelle de l'Assemblée générale, non seulement parce qu'il fait une place à part aux membres permanents du Conseil de sécurité, essayant ainsi d'établir entre les Etats Membres une distinction qui n'est pas prévue par la Charte, mais également parce qu'il prévoit une répartition arbitraire des sièges au sein du comité spécial envisagé. Le mandat du Comité envisagé aurait dû être plus large et plus conforme aux besoins réels des Membres des Nations Unies.

149. Comme de nombreux membres, sinon tous, ont pu le constater, ma délégation a tenté d'établir un dialogue sur la décision que devrait prendre l'Assemblée générale sur cette question. Ces efforts n'ont pas été fructueux, étant donné qu'il a été impossible d'apporter les améliorations voulues au projet de résolution A/L.701/Rev.1. Cela étant, ma délégation s'abstiendra lors du vote sur ce projet de résolution.

150. Nous nous abstiendrons également lors du vote sur le projet de résolution A/L.715. Bien qu'étant de caractère procédural et complémentaire, ce projet n'en approuve pas moins le fond du projet de résolution A/L.701/Rev.1 et son libellé traite d'autres questions de principe qu'il nous est difficile d'accepter. Nous tenons cependant à reconnaître que le représentant du Mexique, en présentant ce projet de résolution, était animé de très bonnes intentions.

151. M. JAMIESON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Il est inutile que j'explique pourquoi ma délégation s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution A/L.701/Rev.1. Mon représentant permanent l'a déjà fait dans sa déclaration du 27 novembre [2180^e séance]. J'ajouterai seulement que j'ai été fort heureux d'entendre cet après-midi que la mission soviétique ou, peut-être, l'ambassade soviétique à Londres, a dépensé quelques roubles convertibles pour acheter une publica-

tion du Service de documentation officielle de Sa Majesté — ou, peut-être en a-t-elle reçu une copie gratuite. Mais il n'en demeure pas moins qu'il ressort de cette publication et d'autres publications que tout·un·chacun peut se faire une idée exacte de ce que sont les dépenses militaires du Royaume-Uni. Cela, hélas, n'est pas le cas en ce qui concerne le budget militaire de l'Union soviétique. Voilà, pour l'instant, ce que je voulais dire sur le projet de résolution A/L.701/Rev.1.

152. Le projet de résolution A/L.715 est un animal d'un tout autre pelage. Il a le grand mérite, en exigeant la préparation d'un rapport, de permettre de dévoiler les faiblesses fondamentales de la proposition soviétique, à savoir que, surtout en l'absence de toute base valide permettant de comparer les budgets militaires, elle n'offre pas une possibilité sérieuse de progresser dans la voie du désarmement et ne permet pas non plus, par conséquent, de libérer des fonds supplémentaires qui pourraient être utilisés aux fins du développement ou à toute autre fin.

153. Le projet mexicain reconnaît explicitement que la question n'a pas été étudiée suffisamment et, implicitement, que l'adoption du projet de résolution soviétique n'aurait d'autre effet que de susciter des espoirs non fondés. Néanmoins, ma délégation devra, à regret, s'abstenir également lors du vote sur ce projet de résolution. La raison en est que ce projet ne reflète pas suffisamment notre opinion, à savoir que ce qui importe avant tout, ce n'est pas que nous réduisions les budgets militaires, mais plutôt que nous prenions des mesures de désarmement concertées, qui entraîneraient la réduction des budgets militaires et, par conséquent, libéreraient des ressources supplémentaires pouvant servir au développement et à d'autres fins.

154. De l'avis de ma délégation, cette façon sérieuse de concevoir le désarmement est celle qui est réellement en accord avec le paragraphe 8 du communiqué conjoint publié par le Ministre des affaires étrangères de mon pays et par le Ministre des affaires étrangères de l'URSS au début de cette semaine, auquel s'est référé le représentant de l'Union soviétique tout à l'heure. Comme le dit l'adage « le diable lui-même peut invoquer les Ecritures ». Sans vouloir prendre cela trop littéralement, et sans vouloir suggérer que le représentant de l'Union soviétique ou moi-même soit le diable, je vais vous donner lecture du texte *in extenso* d'un paragraphe de ce communiqué :

« Lors de la discussion sur les négociations concernant la réduction mutuelle des troupes et des armements, et d'autres mesures connexes, en Europe centrale, ils » — c'est-à-dire les deux Ministres — « ont souligné l'importance du principe d'une sécurité complète pour les deux parties, et leur détermination commune de voir les négociations contribuer à l'établissement de relations plus stables et au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. »

Il est absolument fantastique de suggérer que des réductions proportionnelles mais non vérifiées, à partir d'un point de départ non seulement déséquilibré, mais également inconnu et non vérifiable, pourraient assurer une sécurité complète et contribuer à l'instauration de relations internationales plus stables. Il nous faut quelque

chose de plus concret. Je suis désolé d'avoir à dire cela, car la visite du Ministre des affaires étrangères de mon pays à Moscou a été d'une grande importance. Comme il est dit au paragraphe 17 de ce communiqué :

« Ils », — c'est-à-dire les deux Ministres — « ont affirmé leur désir de développer et de renforcer les relations entre l'Union soviétique et la Grande-Bretagne sur une base de respect mutuel ».

Il s'agit là d'un sentiment qui n'est peut-être pas entièrement partagé par l'ambassadeur Malik, si l'on en juge par l'attaque violente de ce représentant contre l'œuvre de mon pays en matière de développement; une œuvre qui — les pays bénéficiaires le reconnaîtront — peut être favorablement comparée à celle de l'Union soviétique, et qui constitue un effort que celui de l'Union soviétique pourrait difficilement remplacer.

155. Ces observations, qui avaient pour but de démontrer que le projet de résolution mexicain n'indique pas clairement la voie que nous devons suivre, concernent particulièrement les deuxième et troisième alinéas du préambule du projet de résolution A/L.715.

156. En ce qui concerne le troisième alinéa du préambule, je voudrais encore faire une autre observation. Dans son intervention, le représentant permanent de mon pays a cité l'étude présentée l'an dernier au Secrétaire général par un groupe de travail que présidait Mme Myrdał. Dans ce rapport, on trouvait la phrase suivante :

« Les Nations Unies veulent poursuivre chacun [de ces buts] — c'est-à-dire le désarmement et le développement — vigoureusement et séparément, quel que soit le rythme des progrès accomplis dans la réalisation de l'autre³. »

C'est ce que fait mon gouvernement. Si les circonstances économiques nous le permettent, mon gouvernement, comme le représentant permanent de mon pays l'a dit, a l'intention d'augmenter son assistance, indépendamment des réductions qui pourraient être éventuellement apportées aux budgets militaires. Par ailleurs, cependant, nous ne pourrions accepter que l'on établisse une relation causale en sens inverse impliquant une obligation morale.

157. J'ai également une brève observation à faire sur le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution A/L.715. Ma délégation pense que l'idée qui est à la base du projet mexicain aurait mieux été exprimée si ce paragraphe avait établi clairement que ce qui est demandé, c'est une étude concernant la possibilité d'arriver à un accord sur les bases d'une réduction des budgets militaires — ce qui, je l'ai déjà dit, constituerait véritablement une mesure de désarmement sérieuse. Le paragraphe 1 du dispositif, cependant, et d'ailleurs le préambule dans son ensemble, paraissent dire implicitement qu'il existe déjà un accord sur ces bases et que tout ce dont on a besoin est d'un rapport sur ce qui pourrait être mis immédiatement en œuvre avec pour résultat de libérer des fonds supplémentaires pour l'assistance internationale aux pays en voie de développement — ce qui ne nous paraît pas être le cas.

158. Ma délégation a discuté avec l'auteur du projet de résolution de la possibilité de lui apporter certains amendements qui nous auraient permis de voter en faveur de ce projet. Je regrette que nous n'ayons pas réussi à nous mettre d'accord. Compte tenu de ce que je viens de dire, ma délégation devra donc s'abstenir au vote. Mais nous serions heureux que l'on prépare un rapport d'experts sérieux, persuadés que nous sommes qu'il renforcerait les vues que j'ai exprimées.

159. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Avant d'expliquer la position de ma délégation sur les deux projets de résolution sur lesquels l'Assemblée est sur le point de voter, je me dois d'exposer de façon générale et brièvement notre position sur le problème dont nous discutons.

160. Le Pakistan a, dès le départ, appuyé sans réserve l'objectif d'un désarmement général et complet. Nous reconnaissons en même temps que c'est en procédant par petites étapes que l'on pourra le mieux approcher de cet objectif, et nous avons en conséquence donné notre appui à diverses mesures subsidiaires de désarmement partiel qui ont été proposées et discutées tant à la Conférence du Comité du désarmement à Genève que dans d'autres instances, dans la mesure où elles nous paraissent réalisables et de nature à nous rapprocher de l'objectif ultime.

161. En tant que pays en voie de développement, le Pakistan attache naturellement une grande importance aux efforts entrepris sur le plan international, national ou régional pour réduire les grandes disparités de niveaux de vie et de développement économique qui existent entre les diverses parties du monde et qui, chaque année, s'accroissent davantage. Les objectifs modestes qui ont été fixés pour la Décennie actuelle, dans le cadre de la Stratégie internationale du développement, ne constituent que des premiers pas vers l'établissement d'un ordre économique juste, harmonieux et viable, fondé sur le concept de la sécurité économique internationale. C'est avec préoccupation que nous constatons les progrès très limités qui ont été faits jusqu'à maintenant en direction de ces objectifs pourtant bien modestes, et nous sommes particulièrement soucieux de l'apparent manque de volonté des pays développés d'aborder les problèmes économiques de la planète d'une façon cohérente. Une telle attitude appelle un certain nombre de corrections et pas seulement dans les pays en voie de développement, comme on nous le rappelle souvent, mais aussi dans les pays développés où des changements structurels et une reconsidération des priorités doivent intervenir. Ce processus exigera sans doute des sacrifices temporaires difficiles de la part des pays développés.

162. Cependant, ces sacrifices et ce détournement de ressources ne sont rien comparés aux sommes considérables qui sont consacrées chaque année aux dépenses militaires de par le monde et en particulier dans les pays militairement les plus puissants. Les chiffres sont trop connus pour que j'aie besoin de les répéter, il s'agit de centaines de milliards de dollars. Il y a longtemps qu'il est évident que les dépenses militaires ont atteint le point de rendement décroissant, ou pire, pour ce qui est de la

³ Voir document ST/ECA/174, p. iii.

sécurité internationale ou nationale. Les premier et second entretiens sur la limitation des armes stratégiques ont révélé, entre autres choses, que les deux grandes puissances concernées prenaient de plus en plus conscience de cette situation. Et pourtant, on ne saurait dire avec certitude que la tendance à l'accroissement continu des dépenses militaires est susceptible d'être renversée. En tout cas, on ne voit aucun signe d'un tel renversement dans un avenir proche.

163. Ma délégation est plus convaincue que jamais que des mesures concrètes et pratiques doivent être prises pour mettre fin à la course aux armements, réduire de façon considérable le niveau actuel des dépenses militaires et consacrer les ressources humaines et matérielles qui seraient ainsi libérées au bien-être de l'humanité et, en particulier, au développement des régions retardées du monde.

164. Nous approuvons l'idée selon laquelle la détente politique dans le monde devrait s'accompagner d'une détente militaire. A cet égard, nous partageons l'opinion exprimée par l'auteur du projet de résolution A/L.701/Rev.1, pour qui la responsabilité première dont le domaine du désarmement et en matière de réduction des dépenses militaires appartient aux pays qui possèdent les arsenaux les plus fournis et les plus puissants et qui dépensent, en valeur absolue, les sommes les plus importantes pour leurs armements et leurs forces armées. On doit cependant reconnaître, dans un esprit de réalisme, que même entre les Etats militairement les plus puissants, il existe des nuances pour ce qui est de leurs forces et du perfectionnement de leur appareil militaire. Une réduction générale et plus ou moins arbitraire des budgets militaires, même si le pourcentage de cette réduction est le même pour tous, affecterait à des degrés divers leurs appareils militaires respectifs.

165. Il nous semble donc évident que dans une situation de ce genre, où la sécurité relative mutuelle d'un groupe de puissances est en question, tout progrès ne peut être réalisé qu'à travers un accord mutuel. Il est agréable de constater que les débats sur ce sujet, ici et ailleurs — et ils ont une longue histoire — ont abouti à une prise de conscience générale de la nécessité de réduire les dépenses militaires et de consacrer à des fins pacifiques les fonds ainsi libérés. De l'avis de ma délégation, l'Organisation des Nations Unies servirait de la meilleure façon cet objectif en s'efforçant d'amener les puissances concernées à se mettre d'accord sur des mesures pratiques permettant de s'en rapprocher. Tout en se félicitant de l'initiative soviétique en la matière, ma délégation n'est pas convaincue que la proposition qui est faite à un groupe limité de puissances de réduire de 10 % leurs budgets militaires puisse être mise en œuvre à ce stade dans les circonstances actuelles. En l'absence d'un consensus général sur cette question, il nous semble prématuré de créer un comité spécial pour distribuer des fonds qui ne sont pas encore libérés. L'expérience que nous avons faite l'année dernière avec le Comité spécial sur la conférence mondiale du désarmement ne nous engage pas à reprendre la même voie.

166. Néanmoins, nous restons convaincus, je l'ai déjà dit, de la nécessité de réduire les dépenses militaires et de

les consacrer au développement économique et social des pays en voie de développement. Nous estimons que le débat actuel a permis de procéder à un échange de vues utile sur la question, et nous espérons qu'il nous permettra d'y réfléchir sérieusement, afin que soient prises des mesures concrètes qui donnent forme au désir de tous en ce domaine. Le rapport demandé par le projet de résolution A/L.715 permettra, nous l'espérons, d'atteindre ce but. Ma délégation votera en faveur du projet de résolution.

167. Il est logique, à notre avis, que d'autres mesures relatives à cette question doivent rester en suspens jusqu'à ce que nous ayons reçu le rapport du Secrétaire général et que les gouvernements des Etats Membres aient eu le temps de l'étudier.

168. Aussi bien du point de vue de la logique que pour ce qui est des raisons de fond que j'ai déjà indiquées, ma délégation ne sera pas à même de voter en faveur du projet de résolution A/L.701/Rev.1. Nous avons espéré — et peut-être devrais-je exprimer à nouveau cet espoir — que les auteurs du projet de résolution, tenant compte de l'objectif poursuivi, n'insisteraient pas pour que ce projet soit mis aux voix actuellement.

169. M. FACK (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé la parole pour expliquer le vote de la délégation des Pays-Bas sur le projet de résolution présenté par l'Union soviétique au sujet de la réduction des budgets militaires. Je dirai également quelques mots, à titre d'explication de vote, sur le projet de résolution présenté par la délégation du Mexique.

170. Le fait que ma délégation est à même d'expliquer son vote sur la base d'instructions écrites reçues du Gouvernement néerlandais dans les 24 heures qui ont suivi le moment où le projet de résolution nous a été remis peut rassurer le représentant de l'Arabie Saoudite, qui avait fait preuve d'une certaine sollicitude à ce propos, et lui montrer que l'appareil gouvernemental des Pays-Bas est, si je puis m'exprimer ainsi, bien huilé.

171. Dès le début, je voudrais rappeler les brèves observations faites sur la proposition de l'Union soviétique par le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, à la Première Commission, le 6 novembre. Le professeur Kooijmans avait dit alors :

« Mon gouvernement estime nécessaire de donner la plus haute priorité aux moyens financiers si indispensables à l'aide pour le développement, conformément à la Stratégie internationale du développement approuvée par l'Assemblée générale en 1970 [*résolution 2626 (XXV)*], et indépendamment des dépenses militaires. Entre-temps, nous devrions poursuivre tous nos efforts afin de parvenir à un désarmement négocié et à des accords sur le contrôle des armes, dans le but d'améliorer la stabilité et la sécurité internationales. Ces accords, à leur tour, pourraient libérer des ressources additionnelles permettant de réduire l'écart qui existe entre les riches et les pauvres⁴. »

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Première Commission, 1948^e séance*, par. 85.

172. Par conséquent, la position des Pays-Bas est claire : nous attendons de tous les Etats Membres qu'ils appliquent les dispositions et les objectifs de la Stratégie internationale du développement de 1970. Nous sommes les premiers à être en faveur d'un désarmement négocié et d'un accord sur le contrôle des armements et nous espérons que de tels accords, le moment venu, permettront de libérer des ressources supplémentaires pour le développement, en plus des objectifs fixés par la Stratégie. Nous devons cependant noter avec regret qu'aucun de ces points essentiels n'est mentionné dans le dispositif du projet de résolution dont l'Assemblée est maintenant saisie.

173. La proposition de l'Union soviétique parle tout d'abord de la réduction des budgets militaires de certains Etats Membres au lieu de parler d'accords de désarmement. On peut rétorquer que, s'ils réduisent leurs budgets militaires, les Etats seront contraints de réduire leurs forces et leurs armements. Tout en reconnaissant la logique de cet argument, nous sommes néanmoins d'avis que ce serait là une façon assez primitive de réaliser le désarmement. Etant donné que les systèmes budgétaires des Etats sont aussi différents les uns des autres que le sont leurs forces et leurs armements, il n'y aurait aucune garantie que le désarmement serait équilibré et que la sécurité internationale serait véritablement améliorée.

174. En second lieu, l'Union soviétique propose qu'une petite partie des ressources ainsi libérées soit ajoutée à l'assistance déjà fournie aux pays en voie de développement, par les moyens existants, sans mentionner du tout les dispositions et les objectifs de la Stratégie. Comme différents orateurs l'ont souligné au cours de ce débat, cette nouvelle conception pourrait bien avoir pour effet de fournir moins d'assistance que ce qui est requis actuellement par la Stratégie.

175. Enfin, le projet de résolution A/L.701/Rev.1 contient certaines dispositions relatives à l'organisation qui ne conviennent pas à ma délégation. Pour toutes ces raisons, la délégation des Pays-Bas s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution A/L.701/Rev.1.

176. Je voudrais maintenant présenter quelques observations, en tant qu'explication de vote, sur le second projet de résolution dont l'Assemblée est saisie [A/L.715], et qui a été présenté par la délégation du Mexique.

177. Mes précédentes observations montrent clairement que ma délégation a des doutes sérieux quant à la rédaction de ce projet de résolution. Ces doutes portent sur deux alinéas du préambule, et le paragraphe 1 du dispositif ne nous donne pas satisfaction. Nous doutons de l'utilité d'une étude à laquelle procéderait le Secrétaire général sur le sujet telle qu'elle est prévue actuellement dans le projet de résolution en question.

178. En raison de ces doutes et difficultés, la délégation des Pays-Bas, à son grand regret, s'abstiendra lors du vote sur ce projet de résolution.

179. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Mon gouvernement a toujours appuyé le principe d'un désarmement général et

complet. Toute réduction des dépenses militaires aurait pour effet d'alléger le sentiment de désespoir qui résulte pour l'humanité de la course aux armements. Si les sommes libérées par la réduction de la course aux armements pouvaient être mises à la disposition du développement économique et social, cela ne pourrait être accueilli qu'avec joie partout dans le monde.

180. Le projet de résolution présenté par l'Union soviétique [A/L.701/Rev.1] répond à cet idéal. Cependant, le débat qui s'est déroulé à ce sujet jusqu'à présent a fait apparaître toute une série de questions pratiques qui requièrent un examen plus sérieux. Tout d'abord, l'atmosphère même dans laquelle cette question délicate a été discutée soulève des doutes sérieux sur la question de savoir si, à cette étape, le principe peut être mis en application. Des questions ont été soulevées qui n'ont pas reçu de réponse, et des ambiguïtés ont été soulignées qui nécessitent des précisions. Je n'ai pas besoin de m'y arrêter à ce stade puisque les membres de l'Assemblée en sont pleinement conscients.

181. Nous estimons que des consultations doivent encore avoir lieu avant qu'une décision puisse être prise. C'est d'ailleurs toujours ainsi que l'Organisation des Nations Unies a procédé, en particulier sur les questions touchant à des problèmes aussi importants que ceux du désarmement. Agir autrement risquerait plutôt d'aller à la défaite que de répondre à l'objet de nos efforts.

182. Cependant, si nous devons passer au vote, comme il semble que ce soit le cas, la délégation de la République-Unie de Tanzanie devra s'abstenir sur le projet de résolution de l'Union soviétique.

183. Par ailleurs, nous estimons que le projet de résolution mexicain [A/L.715], si éloquemment présenté par notre ami l'ambassadeur García Robles, est dû à un effort sincère de trouver une solution acceptable à la proposition — certainement très recommandable — de l'Union soviétique. Bien que nous ayons quelques réserves au sujet de certaines des dispositions de ce projet de résolution et que nous pensions qu'il pourrait être amélioré, nous voterons en faveur de ce texte. Ce faisant, nous rendrons un hommage particulier à la délégation du Mexique, et à l'ambassadeur García Robles en particulier, pour leurs efforts bien intentionnés.

184. M. RAE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Les membres de l'Assemblée connaissent les préoccupations que nourrit depuis longtemps le Canada au sujet des conséquences économiques et sociales de la course aux armements, et l'on sait que nous avons été auteurs, cette année, d'un projet de résolution en faveur de la poursuite de la recherche scientifique en ce domaine. Le Canada a toujours recherché également un accroissement des ressources consacrées à l'assistance au développement. Les mesures prises par le Gouvernement canadien à cet égard en sont la preuve. Nous avons limité nos dépenses militaires et nous avons toujours fourni des sommes substantielles à l'assistance multilatérale et bilatérale au développement. Par conséquent, ma délégation éprouve de la sympathie à l'égard des objectifs fixés par le projet de résolution A/L.701/Rev.1, mais elle estime que ce projet présente

deux défauts qui font que, à notre grand regret, nous ne pourrions pas l'appuyer.

185. Le premier problème découle du fait que le projet de résolution n'indique ni un mécanisme d'évaluation ni une formule grâce à laquelle pourraient être évaluées les réductions des dépenses militaires et qui permettrait de faire une comparaison entre les différents types de budgets, afin que les Etats soient assurés que les réductions prévues ont réellement eu lieu.

186. Notre deuxième problème est celui du mécanisme proposé pour la distribution aux pays en voie de développement des fonds qui pourraient être libérés. Le projet de résolution, tel qu'il nous est présenté, stipule que ces ressources devraient être réparties sous forme de subventions en espèces, par l'intermédiaire d'un comité spécial nouveau établi à cette fin. Nous ne sommes pas en faveur de cette façon d'envisager l'assistance multilatérale au développement. A notre avis, l'assistance au développement par l'intermédiaire des Nations Unies doit être distribuée par les institutions déjà existantes, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], conformément aux procédures établies avec soin après consultations entre nations donatrices et nations bénéficiaires.

187. Etant donné les objectifs généraux du projet de résolution A/L.701/Rev.1, la délégation canadienne ne s'opposera pas à l'adoption de ce projet de résolution, mais étant donné l'absence d'explications en ce qui concerne les procédures d'évaluation et de distribution, nous ne pouvons pas non plus l'appuyer; nous nous abstenons donc.

188. Les objectifs du projet de résolution A/L.715, qui nous est soumis par le représentant du Mexique, nous posent également certaines questions. Nous pensons utile de faire une étude sérieuse et détaillée des moyens de comparer les budgets militaires et d'évaluer leur réduction afin que les gouvernements membres puissent plus facilement juger d'une possibilité de réduction des budgets militaires en tant que mesure efficace de désarmement.

189. Cependant, aux deuxième et troisième alinéas du préambule du projet de résolution A/L.715, certaines hypothèses sont avancées, qui, à notre avis, pourraient préjuger le résultat d'une étude. En outre, pour que cette étude soit utile, elle devrait viser les problèmes pratiques de l'évaluation et de la confirmation des réductions des budgets militaires dont j'ai déjà parlé, de même que nombre d'autres orateurs. Ma délégation doute que la demande adressée en termes très généraux au Secrétaire général, au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution A/L.715, permette d'aboutir à l'objectif poursuivi; par conséquent, nous devons nous abstenir également lors du vote sur ce projet de résolution.

190. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je parlerai tout d'abord du vote sur le projet de résolution du Mexique [A/L.715], car ce projet et la déclaration faite par le représentant du Mexique devant l'Assemblée générale sont intervenus après que j'ai pris la parole et, par conséquent, nous n'avons pas eu la pos-

sibilité de présenter nos observations à ce sujet. Ma délégation appuiera pleinement ce projet de résolution parce qu'il suit plus ou moins — et je pense plus que moins — les grandes lignes de ce que nous avons exposé dans notre déclaration à l'Assemblée générale [2179^e séance].

191. Ce projet de résolution est irréprochable. En effet, il expose toutes les considérations dont il faut tenir compte pour ce qui est de la réduction des budgets militaires; il traite d'une étude destinée à fournir une évaluation équilibrée et dûment mesurée de la réduction des budgets; enfin il contient une disposition selon laquelle les gouvernements devront apporter leur totale coopération au Secrétaire général afin de veiller à ce que l'étude en question soit poursuivie de la façon la plus efficace, ce qui signifie que les gouvernements donneront inévitablement et nécessairement des informations et que des moyens seront trouvés pour en garantir l'exactitude. Ainsi il n'y aura aucun problème d'évaluation exacte et équilibrée des budgets.

192. L'idée centrale de réduction des budgets est des plus importantes, eu égard au fait que de nombreuses et longues années — je devrais dire décennies — de négociations infructueuses en vue de la réduction des armements n'ont abouti à aucun résultat et à aucune réduction des armements. La réduction des budgets militaires nous offre donc une nouvelle possibilité et ouvre de nouvelles voies vers la réduction des armements par d'autres moyens. Tout au long de nombreuses années d'efforts en vue de la réduction des armements, les dépenses militaires ont augmenté et ont atteint des sommets inattendus et presque fantastiques. Comment pourrions-nous donc nous élever contre une mesure tendant à réduire ces dépenses, notamment grâce au projet de résolution du Mexique qui propose que cela se fasse de manière équitable, vérifiable et équilibrée ?

193. Ma délégation note avec plaisir que la délégation des Etats-Unis a adopté une attitude très constructive et positive à l'égard de ce projet de résolution et a offert de participer à l'évaluation des experts en fournissant tous les renseignements et toute l'aide nécessaires à une évaluation appropriée. Cela nous paraît par conséquent être un progrès très réel. Si nous avons bien compris — et ce n'est pas certain — la seule objection véritable de la délégation des Etats-Unis au projet de résolution mexicain est la référence, dans le deuxième alinéa du préambule, à la « nécessité urgente ». Il est bien évident qu'il existe une nécessité. On ne peut éliminer le mot « nécessité » car s'il n'y avait pas nécessité il n'y aurait pas besoin de voter sur ce projet de résolution. La seule objection porte sur le mot « urgente ». Si la suppression du mot « urgente » permet à la délégation des Etats-Unis d'avoir une opinion plus favorable et, probablement, de voter en faveur de ce projet de résolution, je suis certain que le représentant du Mexique sera d'accord pour revoir son projet et éliminer le mot « urgente ». Mais, bien entendu, car certains d'entre nous estiment que la nécessité est urgente, il s'agit de savoir si la délégation des Etats-Unis peut se rallier au projet de résolution mexicain si le mot « urgente » est supprimé. Evidemment, d'autres éléments peuvent entrer en jeu, mais une attitude constructive à l'égard de projets de résolution d'une telle importance ne consiste

pas à voter contre eux ou à s'abstenir, mais à proposer, s'il y a lieu, des amendements afin d'aboutir à un meilleur projet de résolution, plus facile à accepter. Par conséquent, ma délégation votera en faveur du projet de résolution mexicain tel qu'il nous est présenté; s'il est amendé, nous l'examinerons de nouveau.

194. Pour ce qui est du projet de résolution de l'Union soviétique [A/L.701/Rev.1], nous avons déjà fait connaître notre point de vue lors de notre intervention à l'Assemblée générale. Nous estimons que l'objet principal de ce projet de résolution est excellent. En fait, c'est la première initiative prise en la matière sur laquelle nous soyons d'accord et tant que moyen de réduire les budgets militaires et, par conséquent, de réduire les armements, et nous nous rangeons à cette proposition, car aucune voie ne s'est ouverte jusqu'ici qui permette d'atteindre cet objectif. Je ne m'étendrai pas davantage sur la question, je dirai simplement que nous appuierons également le projet de résolution de l'Union soviétique.

195. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : En expliquant le vote de ma délégation sur les deux projets de résolution A/L.701/Rev.1 et A/L.715, vous me permettrez de dire tout de suite que mon gouvernement, en principe, et comme la plupart d'entre nous ici certainement, est d'accord sur l'opportunité d'une réduction concertée et par phases des budgets militaires dans le monde, principalement parmi les grandes puissances. Traduisant ce principe dans la pratique, le Gouvernement australien a en fait réduit ses dépenses afférentes à la défense en valeur réelle au cours de l'année passée. Sans doute n'est-il pas toujours facile, comme l'ont souligné d'autres orateurs, d'établir une démarcation entre les dépenses strictement militaires et les dépenses civiles à des fins militaires, ce qui pourrait rendre difficile la vérification de la réduction des budgets militaires avec une exactitude absolue.

196. L'Australie qui, chaque année, a augmenté son aide officielle aux pays en voie de développement à un point tel qu'elle atteindra, nous l'espérons, l'an prochain, le chiffre de 0,65 % du produit national brut, s'intéressera inévitablement à toute proposition tendant à accroître l'aide au développement, y compris l'aide en cas d'urgence, aux pays frappés par des catastrophes naturelles et à laquelle mon gouvernement a déjà fourni un rapport considérable. Cependant, nous ne sommes pas disposés à accepter comme principe qu'il doive y avoir un apport direct entre les dépenses militaires réduites et l'augmentation de l'aide au développement. C'est là une observation que nous faisons en tant que réserve très ferme à l'égard des deux projets de résolution. L'affectation à d'autres fins et obligations de dépenses budgétaires est une question qui relève strictement de chaque gouvernement.

197. Nous ne voyons pas non plus la nécessité, sans parler de la mise en œuvre pratique, d'établir un nouveau comité spécial chargé de répartir les économies faites par les gouvernements dans leurs dépenses militaires. D'autre part, comme l'a dit le représentant du Canada, il existe déjà, dans le cadre du système des Nations Unies, une institution parfaitement au point pour distribuer les fonds destinés à l'aide, en l'occurrence le

PNUD, qui peut fonctionner, si la chose est possible et nécessaire, avec l'aide du Coordonnateur des secours aux sinistrés, et ma délégation ne voit pas le besoin, dans ce cas, d'ajouter quoi que ce soit au foisonnement croissant de comités spéciaux.

198. Telle est la raison pour laquelle ma délégation, qui ne s'oppose d'ailleurs aucunement à l'objet évident et à l'esprit du projet de résolution A/L.701/Rev.1, ne se trouve pas en mesure de l'appuyer.

199. Par ailleurs, nous avons moins d'objections au projet de résolution A/L.715 qui demande au Secrétaire général d'établir, avec le concours de consultants qualifiés, un rapport sur la réduction des budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité, rapport qui devrait porter également sur les autres Etats ayant un grand potentiel économique et militaire, et sur l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement. Nous sommes donc en mesure de voter en faveur de ce texte.

200. M. MENEGATTI (Italie) : La délégation italienne désire, dans ce contexte, limiter ses brèves remarques au projet de résolution A/L.715. A ce propos, on se souviendra que, tout au début de la séance de cet après-midi, la délégation italienne avait appuyé la proposition de procédure présentée pour obtenir le renvoi du vote à lundi prochain. En effet, l'appel du chef de la délégation du Mexique, qui avait sollicité l'approbation à l'unanimité du projet de résolution présenté par sa délégation, nous avait trouvés très sensibles aux nombreux mérites de son projet, mérites que nous sommes parmi les premiers à reconnaître. C'était pour mieux pouvoir approfondir certains aspects du projet qui nous créent quelques difficultés et pour pouvoir donc répondre favorablement à cet appel que la délégation italienne avait insisté pour un ajournement du vote. C'était donc dans un esprit constructif et en conformité avec les meilleures règles de notre organisation que nous avons soulevé ce problème. Notre requête n'ayant pas été accueillie et nos difficultés demeurant, la délégation italienne se trouve dans l'obligation, avec beaucoup de regret, de s'abstenir dans le vote sur le document A/L.715.

201. M. PUNTSAGNOROV (Mongolie) [*traduit du russe*] : Notre délégation estime que l'idée en soi de la réduction des budgets militaires des pays membres permanents du Conseil de sécurité est une de celles qu'on ne peut qu'appuyer. Le fait que la réduction des budgets militaires est liée à l'octroi d'une aide importante aux pays en voie de développement donne à cette idée une valeur internationale plus grande encore. La mise en œuvre de la proposition soviétique aurait une influence considérable sur l'amélioration du climat international dans son ensemble. L'idée de cette proposition est claire; elle est concrète. C'est pourquoi il est difficile d'élever des objections à son encontre et c'est pour cette raison que ceux qui s'opposent à cette idée utilisent toutes sortes d'artifices pour essayer d'avancer des arguments, sans même hésiter à déformer la réalité.

202. On a parlé ici d'une prétendue menace contre la Chine de la part de la République populaire mongole. Cette invention a pour but d'induire d'aucuns en erreur

et de justifier les préparatifs militaires de la République populaire de Chine. La frontière entre la Mongolie et la Chine est longue de plus de 4 500 kilomètres. Sous le régime du Kouomintang, ce fut là, pendant longtemps, un foyer d'agression impérialiste et de tension permanente. Nous espérons qu'avec la création de la République populaire de Chine, en 1949, une ère de bon voisinage véritable allait s'instaurer entre la République populaire mongole et la Chine. La République populaire mongole, après la liquidation du régime du Kouomintang en Chine continentale et la destruction des forces militaristes en Extrême-Orient, a réduit considérablement son armée au début des années 50 et retiré les forces frontalières qui se trouvaient sur sa frontière avec la Chine. Cependant, au début des années 60 et surtout au moment de la révolution culturelle en Chine, la situation s'est radicalement modifiée.

203. La politique extérieure de la République populaire de Chine devient de plus en plus inamicale à l'égard de mon pays et les dirigeants chinois ont fait à maintes reprises des déclarations annexionnistes à l'égard de la République populaire mongole. Des troupes ont été concentrées sur nos frontières, on a commencé à y construire des installations militaires stratégiques et à y procéder à des exercices militaires. On a violé et on continue de violer de façon systématique les frontières d'Etat de la République populaire mongole. Il y a eu des cas où des soldats et des officiers chinois ont pénétré sur le territoire de la Mongolie sur des distances de 10 à 20 kilomètres en prenant des photographies et en se livrant à d'autres actes de provocation. La radio et la presse chinoises ont calomnié mon pays et lancé une virulente campagne contre la Mongolie, en préconisant ouvertement le renversement du Gouvernement populaire mongol. Tout cela se passait dans un contexte de préparation fiévreuse de la population de la République populaire de Chine à une guerre majeure.

204. Il faut noter également que les essais d'armes nucléaires en Chine effectués à proximité relative de la frontière mongole ont des effets défavorables sur l'environnement et mettent en danger des vies humaines. C'est ainsi, par exemple, qu'à la suite des essais nucléaires effectués en Chine à la fin du mois de juin dernier la radioactivité de l'atmosphère dans la région d'Oulan Bator et dans certaines villes du sud de la Mongolie a augmenté en moyenne de 12 à 48 fois. Dans certaines régions du Gobi, la radioactivité de l'eau de pluie est devenue telle qu'elle n'est plus potable.

205. Pour ces raisons, le Gouvernement de la République populaire mongole a été obligé de prendre des mesures pour renforcer la capacité de défense du pays, en intensifiant notamment sa coopération militaire avec l'Union soviétique, avec laquelle nous sommes liés par un traité d'amitié et d'aide mutuelle. Ce sont précisément ces mesures qui mettent en fureur ceux qui désapprouvent l'évolution positive actuelle dans le monde. Ils essaient par tous les moyens d'empoisonner le climat international, de susciter l'inimitié et la méfiance entre les Etats et d'aggraver la tension, en invoquant à satiété la thèse des superpuissances, le danger qui menacerait prétendument la Chine à partir du nord.

206. Dans ces conditions, la proposition de l'Union soviétique tendant à réduire les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité ne prend que plus d'actualité. A notre avis, si elle était acceptée, elle contribuerait grandement à consolider la détente et à renforcer la compréhension mutuelle et la confiance entre les peuples.

207. C'est pourquoi la délégation de la République populaire mongole appuiera la proposition de l'Union soviétique.

208. Notre délégation considère également avec faveur la proposition de la délégation mexicaine.

209. Pour conclure, je tiens à réaffirmer que la République populaire mongole continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer au renforcement de la paix en Extrême-Orient.

210. M. LUSAKA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation zambienne voudrait expliquer son vote avant le scrutin sur le point que nous examinons. Mon gouvernement a toujours appuyé toute mesure de l'Assemblée générale en vue d'un désarmement général et complet. C'est pourquoi ma délégation estime que la proposition soviétique est réellement méritoire et qu'il faut l'étudier sérieusement, puisqu'elle rattache la question du désarmement à celle du développement. La Zambie, pays en voie de développement lui-même, estime qu'il s'agit là d'une question très importante, puisque le but recherché est de réduire les dépenses insensées des grandes puissances en armements et d'utiliser une partie des ressources ainsi économisées pour le développement; c'est une démarche que les pays en voie de développement comme le mien ont toujours préconisée en cette assemblée.

211. Toutefois, après avoir entendu les divers arguments avancés au cours du débat sur cette question, ma délégation est d'avis qu'il y a beaucoup d'impondérables qui exigent une étude approfondie. Cela demandera du temps et, de l'avis de ma délégation, il est peut-être prématuré de trancher définitivement la question aujourd'hui même. Nous nous abstenons donc lors du vote sur le projet de résolution A/L.701/Rev.1, présenté par l'Union soviétique, mais nous voterons en faveur du projet de résolution A/L.715, présenté par la délégation du Mexique.

212. M. BORCH (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : J'expliquerai brièvement l'abstention de ma délégation lors du vote sur le projet de résolution A/L.715. C'est à contrecœur et à regret que nous nous abstenons. En effet, d'une part, nous respectons hautement la sagesse et les motifs louables de l'auteur de ce projet, le représentant du Mexique, M. García-Robles, et, d'autre part, nous avons toujours appuyé l'idée d'une étude approfondie de la question de la réduction des budgets militaires. Le texte qui nous est soumis, toutefois, suscite des doutes très réels dans notre esprit.

213. Tout d'abord, rien ne prouve qu'il soit bon de limiter la portée du rapport demandé à la réduction des budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres Etats ayant un grand potentiel

économique et militaire. Pour notre part, nous aurions préféré qu'une telle étude fût à l'échelle mondiale et porte sur tous les Etats, indépendamment de leur potentiel économique et militaire.

214. En second lieu, nous aurions souhaité que la demande faite au Secrétaire général soit libellée de façon à souligner plus nettement que nous escomptons une analyse claire et objective des dépenses à inclure dans les budgets militaires, afin de pouvoir nous fonder, dans la recherche de solutions aux multiples problèmes posés par cette réduction, sur un critère convenu pour tous les pays et permettant la comparaison. De plus, en cas de réduction convenue, nous espérons que l'on tiendra dûment compte du type de mesures qui pourraient s'avérer appropriées pour vérifier qu'il y a vraiment eu réduction.

215. Troisièmement, ma délégation n'est pas pleinement convaincue qu'il existe un lien entre le désarmement et le développement, comme le sous-entend le troisième alinéa du préambule. Essayer de lier ces deux notions, à notre avis, n'est pas souhaitable ni susceptible de favoriser les causes du désarmement et du développement, car cela sous-entend que le progrès dans l'un de ces domaines est une condition préalable du progrès dans l'autre.

216. Enfin, je rappelle que ma délégation a voté en faveur de la motion d'ajournement jusqu'à lundi. Nous regrettons qu'elle ait été rejetée, surtout si le délai ainsi obtenu avait pu permettre de parvenir à un texte plus largement appuyé. J'avoue qu'il m'est difficile de voir ce qu'il y a à gagner à mettre un projet de résolution aux voix avant d'avoir épuisé toutes les possibilités de compromis, d'autant plus que les réserves exprimées au cours de cette séance ne semblaient pas devoir rendre ce compromis impossible.

217. Malgré tout, nous espérons que les Etats Membres, quel qu'ait été leur vote, estimeront possible de coopérer pleinement avec le Secrétaire général pour mener à bien la tâche qui va lui être confiée.

218. M. PÉREZ de CUÉLLAR (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais expliquer le vote de ma délégation à l'égard du projet de résolution A/L.701/Rev.1.

219. Ma délégation estime qu'elle doit se prononcer en faveur de ce projet qui établit un lien entre le désarmement et l'assistance au développement, encore qu'à notre sens cette idée ne soit pas exprimée avec toute la clarté souhaitable. Comme d'autres délégations, nous croyons que le projet de résolution aurait pu être amélioré pour qu'il devienne plus viable et, par conséquent, plus efficace. En effet, certaines interventions faites en cette salle nous permettent de penser que le texte, sous sa forme actuelle, pourrait être inopérant.

220. Nous voterons donc en faveur du projet de résolution A/L.701/Rev.1 en tenant compte, par-dessus tout, du fait qu'il confirme le lien que j'ai rappelé entre le désarmement et le développement. Ma délégation, par ailleurs, votera sans aucune hésitation pour le projet de résolution A/L.715, d'autant plus qu'elle estime que le

rapport que ce projet demande au Secrétaire général nous aidera à résoudre certains des problèmes techniques qui, à notre avis, sont soulevés dans le projet de résolution A/L.701/Rev.1.

221. M. PANYARACHUN (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Dans toutes les discussions sur les questions de désarmement à la Première Commission, la délégation de la Thaïlande a toujours préconisé toute mesure ou décision qui, à nos yeux, mènerait au désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Aux Nations Unies, dans le domaine du désarmement, les choses ont toujours été cependant assez décevantes. Néanmoins, nous manquerions à notre devoir si nous ne persévérons pas dans nos efforts collectifs à la recherche d'un objectif insaisissable, mais pourtant digne d'être atteint.

222. Ma délégation est sensible à l'initiative soviétique qui s'efforce d'aborder la question du désarmement sous un angle nouveau, c'est-à-dire en réduisant les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité de 10 % et en utilisant une partie des fonds ainsi libérés aux fins d'aide supplémentaire aux pays en voie de développement. Nous acceptons les intentions générales d'une telle initiative, mais nous avons des réserves quant aux possibilités pratiques d'appliquer la procédure que propose le projet de résolution A/L.701/Rev.1.

223. Les réserves de ma délégation reposent en partie sur les déclarations faites par les autres membres permanents du Conseil de sécurité. Sans entrer dans les mérites de ces déclarations, je dirai qu'un fait demeure, c'est que sur un projet de résolution d'une telle importance et qui intéresse directement les membres permanents, qui exige leur accord, ou, à tout le moins, leur coopération, il n'existe pas de consensus entre les cinq membres permanents. En raison de cette absence de consensus, ma délégation pense que le projet de résolution soviétique, même s'il est adopté, n'aurait que de faibles chances de donner des résultats sur le plan pratique. Ma délégation, en outre, a toujours été en faveur du principe selon lequel l'Assemblée générale, en constituant un comité, ne devrait pas imposer à un Etat Membre d'en faire partie contre sa volonté. Une expérience récente à l'égard d'un autre point de l'ordre du jour relatif au désarmement avait déjà suscité des difficultés inutiles qui ont eu pour résultat l'absence de progrès dans la mise en œuvre d'une résolution des Nations Unies sur la question.

224. Si l'on avait demandé un vote par division sur le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution A/L.701/Rev.1, la délégation thaïlandaise n'aurait pas été en mesure de l'appuyer.

225. Ma délégation est convaincue que les objectifs généraux du projet de résolution soviétique sont louables, mais, pour les raisons qu'elle vient de donner, elle devra donc s'abstenir lors du vote sur ce texte.

226. Quant au projet de résolution A/L.715, qui a été si éloquemment présenté par le représentant du Mexique, ma délégation voit dans ce texte une tentative réelle de trouver un compromis de procédure acceptable pour tous les intéressés. Nous regrettons que cette tentative

n'ait pas connu un plein succès, mais nous sommes reconnaissants au représentant du Mexique pour son initiative. Ma délégation n'a aucune hésitation à appuyer le projet de résolution A/L.715.

227. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant procéder au vote. Conformément à l'article 93 du règlement intérieur, nous voterons d'abord sur le projet de résolution contenu dans le document A/L.701/Rev.1. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences administratives et financières de ce projet de résolution figure dans le document A/9358.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Bahreïn, Barbade, Bhoutan, Botswana, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, République démocratique allemande, Ghana, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Singapour, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, République arabe syrienne, Togo, Tunisie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie.

Votent contre : Albanie, Chine

S'abstiennent : Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Brésil, Canada, Congo, Danemark, France, Allemagne (République fédérale d'), Grèce, Guinée, Guyane, Islande, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Luxembourg, Malawi, Mauritanie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Portugal, Afrique du Sud, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Zambie.

Par 83 voix contre 2, avec 38 abstentions, le projet de résolution est adopté [résolution 3093 A (XXVIII)]⁵.

228. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie qui désire expliquer son vote.

229. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution A/L.701/Rev.1 non sans quelque hésitation. Nous avons hésité parce que si, d'une part, nous sommes d'accord sur le principe qui a motivé la résolution,

nous ne voyons pas comment, d'autre part, vont être mis en œuvre les paragraphes de son dispositif. Si la mise en œuvre doit attendre que les cinq membres permanents aient décidé de s'engager, alors l'effet pratique de la résolution, en termes de fonds libérés, sera nul puisque les débats nous ont déjà montré qu'il ne fallait pas espérer cet accord unanime.

230. Ma délégation préférerait que ceux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et, aux termes du paragraphe 3 du dispositif, les autres Etats « qui disposent d'un potentiel économique et militaire important » qui sont d'accord avec ce texte mettent en œuvre la résolution sans s'attendre l'un l'autre. Nous espérons, en particulier, que l'auteur de la résolution sera en mesure de donner le bon exemple.

231. Nous nous demandons également comment l'on doit interpréter le paragraphe 1 du dispositif :

« Recommande à tous les Etats membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de réduire de 10 % par rapport au montant de 1973 leur budget militaire pour l'exercice suivant ».

Qu'arrivera-t-il si le prochain exercice financier se passe sans qu'aucun des cinq membres permanents ou des autres Etats ne paie ?

232. En ce qui concerne le paragraphe 4 du dispositif, nous aurions préféré que les sommes libérées soient directement versées au PNUD plutôt que de créer un comité spécial pour leur répartition, surtout si l'opération ne doit avoir lieu qu'une fois au cours du prochain exercice financier. L'Assemblée pourrait bien sûr exprimer sa préférence quant à la manière dont elle voudrait que le PNUD utilise ces sommes.

233. Ma délégation n'est pas non plus très satisfaite du paragraphe 4 du dispositif dans lequel les membres du comité spécial sont désignés sans que l'on soit sûr, semble-t-il, qu'ils aient accepté de participer. Au cas où ils n'accepteraient pas, nous aurons créé une fois de plus une sorte de non-comité du genre du Comité spécial sur la Conférence mondiale du désarmement.

234. Certains orateurs ont fait des remarques constructives, d'autres ont fait des propositions concrètes, au cours du débat général. Il est dommage que ces remarques et propositions n'aient pas été incorporées dans le projet de résolution, car ma délégation aurait aimé appuyer certaines d'entre elles qui lui paraissent réalistes et constructives.

235. Entre-temps, un autre projet de résolution sur cette question a été présenté par le Mexique. On a dit qu'il ne contredisait en rien le projet de résolution soviétique mais qu'au contraire il le complétait. Ma délégation ne sait pas trop comment interpréter le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution mexicain par rapport au paragraphe 1 du dispositif de la résolution soviétique. Que se passera-t-il si l'exercice financier prochain s'écoule sans que les fonds aient été libérés ? En attendant, nous aurons eu à payer 120 000 dollars pour le rapport du Secrétaire général. Or, comment le rapport du Secrétaire général pourra-t-il nous

⁵ Les délégations de Maurice et du Zaïre ont fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elles désiraient que leurs pays figurent au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.

aider à la fin de l'exercice financier si aucun fonds n'a été libéré ?

236. Toutefois, ma délégation est d'accord sur l'idée à la base de l'initiative de l'Union soviétique, qui lie la réduction des énormes budgets militaires au développement. La réduction des énormes budgets militaires devrait, selon ma délégation, être prise pour ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire une réduction dans l'augmentation des armements. Si l'on réduit ce budget de 10 %, il reste encore 90 %, et cette somme énorme peut être utilisée pour produire une panoplie impressionnante d'armements. Nous sommes donc très loin du désarmement réel. Par son vote en faveur du projet de résolution, ma délégation, en fait, réaffirme notre appui à l'idée qu'il faut lier la réduction des énormes budgets militaires à l'assistance au développement. Nous voulons exprimer notre reconnaissance à la délégation de l'Union soviétique pour avoir pris l'initiative de faire passer cette idée dans une résolution. Ma délégation reste malheureusement assez sceptique quant à la valeur pratique de la résolution à l'heure actuelle, mais serait très heureuse que l'évolution des événements lui donne tort.

237. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution A/L.715. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences administratives et financières du projet de résolution est contenu dans le document A/9404. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bhoutan, Botswana, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, République démocratique allemande, Ghana, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Jamaïque, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, République arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mexique, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Albanie, Chine.

S'abstiennent : Bahamas, Barbade, Belgique, Brésil, Canada, Congo, Danemark, France, Allemagne (République fédérale d'), Grèce, Guinée, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Japon, Libéria, Luxembourg, Mauritanie, Pays-Bas, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Par 93 voix contre 2, avec 26 abstentions, le projet de résolution est adopté, [résolution 3093 B (XXVIII)].

238. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote.

239. M. KARHILO (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : La position de ma délégation lors des deux votes auxquels l'Assemblée vient de procéder a tenu essentiellement à une considération, à savoir que nous appuyons les objectifs généraux des projets de résolution A/L.701/Rev.1 et A/L.715. Ma délégation estime que la réduction des budgets militaires et l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement pourraient se révéler un élément important de nos efforts communs vers le désarmement et auraient pour résultat de permettre d'augmenter les ressources destinées à la coopération en matière de développement international.

240. Cependant, ma délégation estime qu'à ce stade il est prématuré d'établir le mécanisme dont il est question au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution A/L.701/Rev.1. Nous pensons que l'on ne pourra prendre de mesures concrètes dans ce domaine qu'après que les questions pertinentes concernant la réduction des budgets militaires auront été étudiées avec le plus grand soin.

241. M. YANGO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a voté en faveur des deux projets de résolution, estimant qu'ils s'équilibrent et se compensent si l'on considère le but souhaité, qui est de réduire les budgets militaires et d'utiliser une partie des sommes ainsi libérées pour l'aide internationale aux pays en voie de développement.

242. La position des Philippines sur la notion selon laquelle le désarmement est lié au développement est bien connue et il nous aurait été difficile de ne pas appuyer tout projet de résolution tendant à marquer ce lien. Par contre, nous ne voulons pas nous laisser aller à un enthousiasme injustifié qui pourrait conduire à de faux espoirs.

243. Le projet de résolution A/L.715 reflète cet élément de prudence et de réserve qui compense les hésitations que l'on pourrait avoir sur le projet de résolution A/L.701/Rev.1. Nous serons mieux à même d'examiner la question et d'agir à la prochaine session de l'Assemblée générale, disposant des rapports que demandent les deux résolutions. C'est pourquoi nous avons voté en leur faveur.

244. M. SCALABRE (France) : Ma délégation a déjà longuement exposé ce qu'elle approuvait dans le projet de résolution soviétique A/L.701 et les réserves que lui inspiraient certaines dispositions ou certaines omissions de ce projet. Ces réserves n'ont pas été levées par la révision apportée au projet le 26 novembre. Elles ont amené ma délégation à s'abstenir, à son regret, dans le vote sur le projet révisé. Favorable d'autre part à l'idée qui a inspiré le projet mexicain A/L.715, c'est-à-dire à l'entreprise d'une enquête du Secrétaire général sur l'ensemble du problème des réductions des crédits militaires, ma

délégation n'approuve pas cependant la rédaction de certaines parties de ce projet, en particulier le deuxième alinéa du préambule. Elle a donc dû, à son regret, s'abstenir, et elle regrette qu'il n'ait pas été possible, en raison des délais très courts laissés pour son examen, d'améliorer le texte du projet et de le rendre acceptable pour tous.

245. La délégation française n'en suivra pas moins avec un grand intérêt les travaux du groupe d'experts. Sa position sur les mesures de réduction des budgets militaires qui pourraient être proposées dans l'avenir selon les résultats de ces études dépendra sans doute, en très grande partie, de ceux de l'enquête qu'entreprendra le Secrétaire général, s'agissant en particulier des systèmes de vérification des crédits militaires qui pourraient être mis sur pied et dont l'efficacité est, à son avis, la condition *sine qua non* de l'efficacité réelle de la réduction des budgets militaires en vue de la réalisation d'un véritable désarmement, but auquel le gouvernement de mon pays demeure attaché.

246. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : En vertu du paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution A/L.701/Rev.1, qui vient d'être adopté, il a été décidé que l'Assemblée générale crée un comité spécial sur la réduction des budgets militaires. Ce comité spécial sera composé de pays que le Président de l'Assemblée générale nommera après avoir consulté les groupes régionaux. La présidence se propose d'entreprendre le plus rapidement possible ces consultations et elle informera, le plus rapidement possible aussi, l'Assemblée des résultats desdites consultations.

247. Je vais maintenant donner la parole au représentant de l'Union soviétique, qui désire exercer son droit de réponse. Je me permets de rappeler que l'Assemblée générale, lors de sa 2123^e séance plénière, a décidé que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse devaient se limiter à 10 minutes.

248. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné la parole et rappelé cette règle.

249. Au nom de la délégation de l'Union soviétique, je voudrais tout d'abord dire ma gratitude à toutes les délégations qui ont appuyé notre projet de résolution, qui vise à accentuer la détente dans les relations internationales, à encourager la prise de mesures pratiques dans le domaine du désarmement et à fournir véritablement une aide supplémentaire concrète aux pays en voie de développement.

250. Dans l'exercice de son droit de réponse, la délégation soviétique voudrait maintenant dire quelques mots à la suite de l'habituelle intervention antisoviétique que vient de faire la délégation chinoise. Chacun a pu constater que, dans la déclaration du représentant de la Chine, il n'y avait pas un seul argument nouveau se rapportant à la proposition de l'Union soviétique de réduire de 10 % les budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité.

251. Précédemment, dans le cours du débat à l'Assemblée générale, nous avons déjà été amenés à répondre à une première déclaration antisoviétique de la délégation chinoise. Nul besoin donc de nous répéter et de réfuter des arguments inconsistants. L'expérience de la présence chinoise à l'Organisation des Nations Unies montre que les représentants de la Chine essaient par tous les moyens de bloquer à l'ONU — et pas uniquement à l'ONU — toutes les mesures réelles en faveur de la limitation de la course aux armements et du désarmement. C'est donc un véritable défi qu'ils lancent à l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et à tous ceux qui s'efforcent d'amener une détente dans les relations internationales, d'accroître la confiance entre les Etats, de limiter la course aux armements et de réaliser le désarmement.

252. Aujourd'hui, devant cette assemblée, en préférant de nouveau des calomnies contre l'Union soviétique, en élevant des objections et en votant contre la proposition soviétique, la délégation chinoise a confirmé une fois de plus que la Chine prend une position contraire à celle de la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et en premier lieu à celle des pays du tiers monde, ainsi qu'aux décisions en matière de désarmement que les pays non alignés ont adoptées à la Conférence d'Alger.

253. Les résultats du vote sur le projet de résolution soviétique ont clairement montré et confirmé que la position des dirigeants chinois et celle de la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier celle des pays en voie de développement, c'est-à-dire des Etats du tiers monde, se situent aux deux pôles.

254. Voilà la vérité, voilà la réalité, que ne saurait voiler aucune calomnie antisoviétique lancée par la délégation chinoise, que ce soit du haut de cette tribune ou en tout autre lieu. En se prononçant contre la proposition de réduire les budgets militaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, et par conséquent contre l'action d'une aide supplémentaire aux pays en voie de développement à des fins de développement, la Chine a montré une fois de plus qu'elle s'opposait à la détente internationale et à toutes les mesures visant à renforcer la paix et la sécurité internationales, y compris le désarmement.

255. A cet égard, la délégation soviétique tient à déclarer une fois de plus que cette politique suivie par la Chine, loin de consolider la paix et la sécurité, introduit un élément de dangereuse instabilité dans la vie internationale. C'est aux dirigeants chinois et à eux seuls qu'il appartiendra de modifier cette politique.

256. Pour ce qui est de l'Union soviétique, ainsi que l'a récemment dit le camarade Brejnev en s'adressant au Congrès mondial de la paix, à Moscou, « nous nous féliciterions d'une contribution constructive de la Chine à l'assainissement du climat international et au développement d'une coopération pacifique loyale et sur un pied d'égalité entre les Etats ».

257. La délégation soviétique voudrait saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus sa sincère gratitude à toutes les délégations de l'Assemblée générale qui

ont voté avec nous en faveur du projet de résolution soumis par l'Union soviétique sur la question de la réduction de 10 % des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et de l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour une aide aux pays en voie de développement.

258. Cette adoption par l'Assemblée du projet de résolution présenté par l'Union soviétique est la meilleure réponse, la réponse la plus convaincante, qu'il était possible de donner aux calomnies lancées par la Chine contre l'Union soviétique. C'est une condamnation de la position chinoise, et si la délégation chinoise ne le com-

prend pas, si elle n'en fait pas part à ses dirigeants, on ne pourra que lui témoigner de la commisération.

259. En adoptant cette décision, l'Organisation des Nations Unies a apporté une nouvelle et importante contribution à la limitation de la course aux armements et, partant, à l'octroi d'une aide supplémentaire substantielle aux pays en voie de développement. L'opposition des adversaires bruyants et des adversaires discrets de ces nobles et pacifiques décisions a été vaincue. C'est une contribution substantielle à la cause de la normalisation et de la détente internationale.

La séance est levée à 19 h 10.